TABLOÏD SPORTS

LES EXPOS BATTENT LES DODGERS 4-1

page 3

ASSISTANCE SOCIALE

60,268 NOUVEAUX DOSSIERS

EN SIX MOIS

page A 3

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

35 cents
HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 45¢ MONTRÉAL, JEUDI 22 JUILLET 1982, 98e ANNÉE, no 168, 60 PAGES, 4 CAHIERS



ON LUI VOLE POUR $500,000 de VITRAUX

L'une des pièces volées au restaurant de Mme Masson-Violette: une verrière du XIVe siècle provenant de la cathédrale de Vendôme, en France.

page A 3



photo Robert Nadon, LA PRESSE

CHEZ CLOUTIER
Tél.: 384-4990
SERGE PARENT, PHARMACIEN
1221 EST, RUE FLEURY
OUVERT DE 9h à 23h / LIVRAISON 7 JOURS



photo UPC

SI LE PROJET AIRBUS PREND FORME

Herb Gray et Pierre de Bané, en conférence de presse hier.

LA MOITIÉ DU CONTRAT AU QUÉBEC

page C 1

L'ÉCONOMIE

LE MORAL DES CONSOMMATEURS EST AU PLUS BAS

SELON UN SONDAGE DU CONFERENCE BOARD

page C 1

LE SORT DE SIDBEC CONNU EN AOÛT

FAIRE DE LA PLANCHE À VOILE À MONTRÉAL?

Peu de véliplanchistes osent s'aventurer dans les eaux polluées du port de Montréal et l'adepte ci-haut n'échappe pas à la règle. En fait, ce véliplanchiste évoluait hier après-midi sur le lac des Régates de l'île Notre-Dame et ce n'est que la téléphoto qui donne l'illusion d'une performance à proximité de la ville.

TAXI: ENQUÊTE SUR LE RACISME

page A 3



SOMMAIRE

Annonces classées: B 10, B 11, et Sports: 16, 17, C 9, C 10
Arts et spectacles
— Informations: B 7
— Cinéma: B 8, B 9
Carrières et professions: C 7
Décès, naissances, etc.: C 11
Économie: C 1 à C 7
FEUILLETON: C 10
Horoscope: B 11
Le monde: A 11, A 12
Quoi faire aujourd'hui: C 8
Télé-câble: B 7
Télévision:
— Horaires: B 7
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui: B 1 à B 6

TABLOÏD SPORTS
Mots croisés: 18
Mot mystère: 18

ISRAËL BRAQUÉ CONTRE TOUT MARCHÉ USA-OLP

page A 12

■ Israël a répondu hier par la menace aux informations faisant état d'un progrès en faveur des thèses arabes à Washington en vue d'un règlement global au Proche-Orient, tandis que plusieurs milliers de civils libanais et palestiniens de Beyrouth-Ouest manifestaient à l'aube.

ÉDITO

UNE IRA DÉCHAÎNÉE

PAR GUY CORMIER

page A 6

IMMEUBLE Trust Royal L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Trust Royal Services immobiliers COURTIER

#1 ...parce que nous aidons plus de gens à vendre et à acheter plus de maisons que n'importe qui au Québec.

DORVAL ET MIRABEL

Les faux appels à la bombe sont monnaie courante

■ Contrairement à ce que croient généralement les gens, les faux appels à la bombe aux aéroports de Dorval et Mirabel ne sont pas des cas isolés. A Dorval, il y en a en moyenne une cinquantaine par année selon M. Raymond Parent, du bureau du directeur de l'exploitation et des services aéroportuaires à l'aéroport de Dorval.

RAYMOND GERVAIS

«Le fait d'avoir eu à subir quatre appels à la bombe en deux jours n'a rien d'exceptionnel en soit, sauf qu'habituellement on en reçoit qu'un seul par semaine,» a déclaré M. Parent, de Transport Canada.

L'appel à la bombe est habituellement logé directement auprès des compagnies d'aviation visées par un mauvais plaisantin et ce dernier tente habituellement de déguiser sa voix pour ne pas être reconnu, ne sachant pas si la conversation téléphonique est enregistrée ou non.

Au cours des dernières années, quatre personnes ont été appréhendées et traduites devant les tribunaux pour avoir logé de faux appels à la bombe. Dans ces quatre cas, ces personnes étaient des passagers en retard et ayant peur de manquer leur avion. En se présentant au quichet de la compagnie pour acheter leur billet, confiant que l'avion était toujours là malgré l'heure tardive, ces passagers peux scrupuleux, ont été vite confrontés par les agents de la Gendarmerie Royale du Canada qui ont procédé à leur arrestation.

Toujours selon M. Parent, les mesures de sécurité aux abords de l'aéroport n'ont pas été renforcées depuis les quatres appels reçu lundi et mardi dernier. «Les mesures de sécurité sont déjà très strictes et il serait très difficile pour un individu de s'approcher d'un appareil,» a déclaré M. Parent.

LES MINISTRES ADOPTERAIENT UN RÈGLEMENT FISCAL

Un conseil des ministres pour trouver une solution au problème du «vin libre»

■ (QUEBEC) — Un conseil des ministres restreint, présidé par la première ministre par intérim, Pauline Marois, s'est réuni hier soir pour mettre la dernière main à une solution au problème du vin du client dans les restaurants.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

Tout indique qu'on procédera par l'adoption d'un règlement du ministère du Revenu qui aura pour effet de rendre à toutes fins utiles inopérante, en ce qui a trait aux restaurants licenciés, la permission accordée aux restaurateurs d'accepter que les clients apportent leurs propres bouteilles de vin et d'alcool.

Une porte-parole du ministre de la Justice nous indiquait d'ailleurs la semaine dernière que, malgré l'article 111 de la loi 67, les clients ne pouvaient toujours pas apporter leur bière au restaurant en raison d'un règlement fiscal particulier à cette boisson.

On peut procéder de la même façon pour les autres boissons, ou encore imposer aux restaurateurs licenciés des conditions telles qu'aucun d'entre eux n'aura intérêt à permettre à ses clients d'apporter son vin.

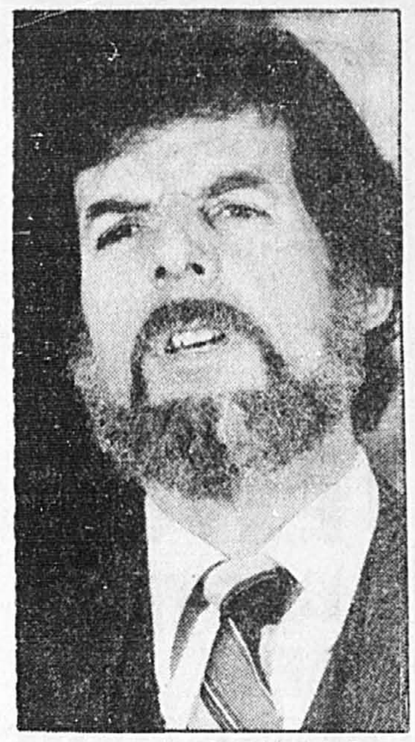
L'intention du gouvernement, a toutefois précisé un porte-parole du ministère du Revenu, est de revenir à la situation existant avant l'adoption de la loi 67, et ce, pour les restaurants. Il n'est donc pas question de toucher aux restaurateurs non licenciés, qui pouvaient déjà depuis quelques années accepter que leur clients viennent avec leur vin.

Les principaux ministres intéressés à la question devaient être présents à la réunion extraordinaire du cabinet, tant Raynald Fréchette, du Revenu, qui aurait pu perdre entre $5 et $10 millions de revenus fiscaux dans l'affaire, que Marc-André Bédard, père du projet de loi controversé, et Rodrigue Biron, ministre responsable de l'industrie de la restauration. Devaient se joindre à eux Pauline Marois, Denise LeBlanc-Bantey, Jean-François Bertrand et Guy Tardif.

Biron

Pour sa part, le ministre Rodrigue Biron a souligné que le gouvernement ne reculait en rien sur la question, car il vise toujours le même but par sa nouvelle loi, c'est-à-dire empêcher les abus dans les salles de banquet. Dorénavant, pour servir de l'alcool ou permettre qu'on en apporte dans ces salles, il faudra un permis de banquet, ce qui éliminera la consommation de boissons alcoolisées sans aucun contrôle. M. Biron a souligné qu'il est tout à fait légal d'apporter son vin dans les restaurants sans permis, car la loi ne l'interdit pas.

Par ailleurs, la Chambre de commerce de la province de Québec estime que la Loi 67 constitue «un autre bel exemple de législation improvisée» présentée sans consultation préalable avec les intéressées. La Chambre juge l'article 111 de la Loi 67, qui permet aux consommateurs d'apporter vins et digestifs dans tous les restaurants du Québec, «incongru».



Photothèque La Presse

Rodrigue Biron

La petite histoire d'une coquille législative

■ C'est le ministre Rodrigue Biron qui a employé l'expression «coquille législative» pour expliquer le cafouillage qui a entouré cette histoire de vin du client dans les restaurants. «Coquille» est une expression journalistique que le dictionnaire Robert définit ainsi: «Faute typographique, lettre substituée à une autre».

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

On pourrait donc penser qu'une secrétaire ou un légiste se serait mêlé dans ses papiers et aurait causé, par son incompétence, tous ces embêtements aux ministres qui nous gouvernent.

Or il n'en est rien. La petite histoire de cette gaffe qui aura coûté bien des sueurs au gouvernement révèle plutôt que les ministres eux-mêmes en sont les premiers responsables.

Visa le noir, tua le blanc

Il faut d'abord rappeler que la loi 67 est ce qu'on appelle une loi «omnibus», c'est-à-dire qui contient une variété de dispositions sans rapport entre elles et modifiant des dizaines de lois.

Si le ministre Bédard y a inscrit le fameux article 111, c'était pour mettre fin aux abus qui avaient résulté de ce fameux jugement permettant aux restaurateurs non détenteurs d'un permis de vente d'alcool d'accepter que leurs clients apportent le leur. L'abus ne venait pas des restaurateurs mais des propriétaires de salles servant à des bingos ou à des noces et qui permettaient à qui le voulait d'apporter son vin ou son alcool. Certains se permettaient aussi, pensait-on, d'en vendre sous le manteau et de toute façon le contrôle était quasi impossible.

La version de l'article qui a été présenté au Conseil des ministres ne disait donc que ceci: «Le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un local dans lequel le public est admis ne peut permettre que des boissons alcooliques y soient consommées, à moins qu'il ne soit détenteur d'un permis pour ce local et qu'il s'agisse de boissons qu'il s'est procuré en vertu du permis qu'il détient.»

Godin intervient

C'est alors que, selon nos sources, le ministre Gérald Godin serait intervenu pour faire remarquer qu'ainsi rédigée la loi aurait pour effet de rendre illégale la pratique de certains restaurateurs non licenciés (notamment de sa circonscription), qui acceptaient que le client apporte sa bouteille.

C'est alors que l'amendement suivant fut ajouté: «Le présent article ne s'applique pas à un local désigné comme «restaurant» au sens de la Loi sur l'hôtellerie». Quand cette «trouvaille», qui oubliait de faire une distinction entre restaurants licenciés et non-licenciés, revint devant le Conseil des ministres, personne n'a vu l'erreur et il n'y eut aucune discussion.

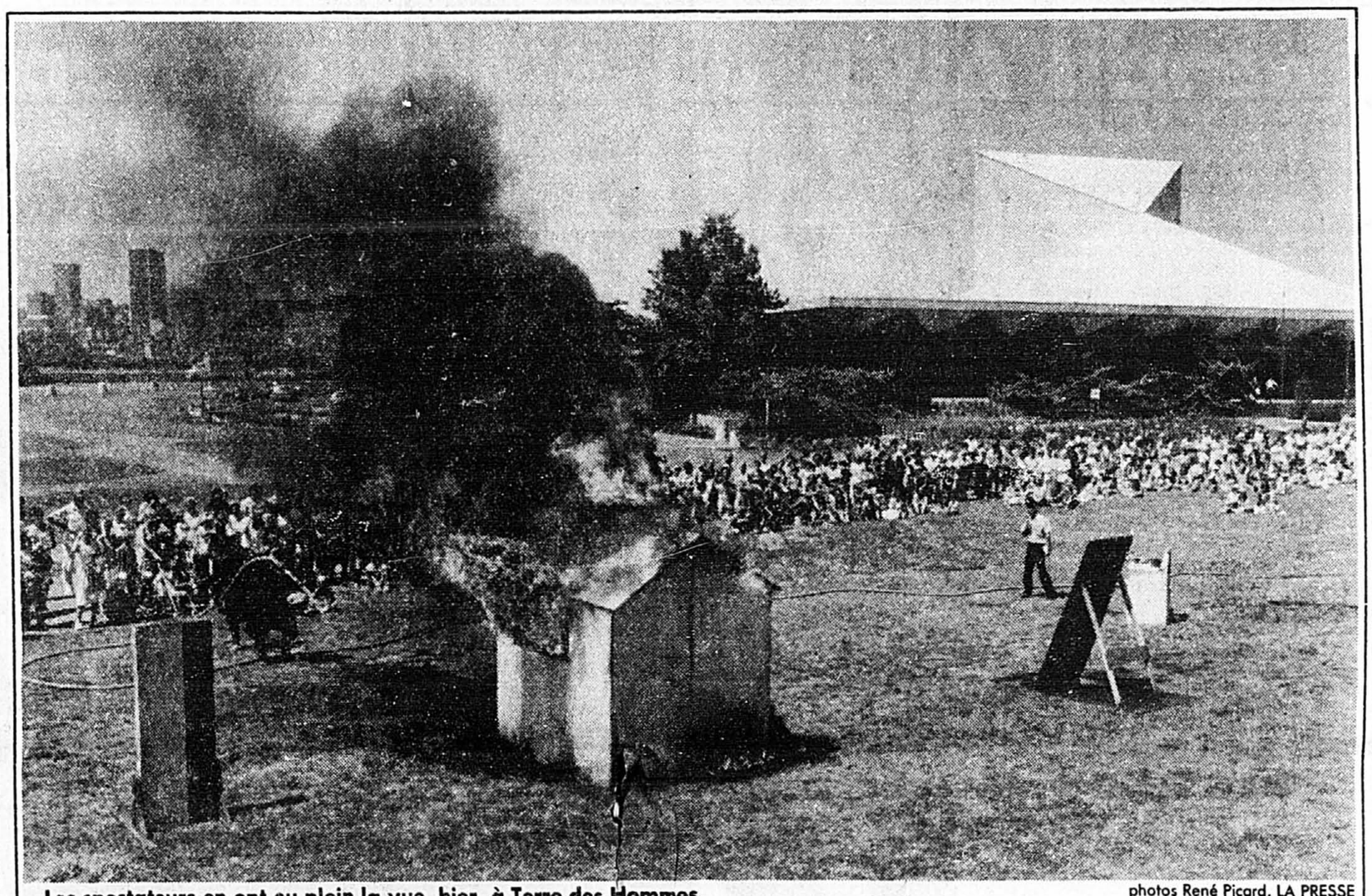
Il est bon de préciser que tous les articles de tous les projets de loi ne sont pas discutés par le Conseil des ministres.

Dans le cas qui nous intéresse, on s'est entendus pour que le ministre Bédard corrige sa loi au profit des restaurateurs de Godin. Mais on ne s'est pas attardé sur le moyen choisi.

C'est ainsi que tout indique que les ministres Fréchette et Biron n'avaient jamais vu avant qu'il leur explose dans la figure le fameux deuxième paragraphe de l'article 111.

On peut même se demander si le ministre Bédard lui-même en connaissait l'existence.

S'il ne savait pas, on peut penser qu'il aura depuis tapé sur les doigts de ses collaborateurs. S'il le savait, il aura à subir les foudres de ses collègues.



Les spectateurs en ont eu plein la vue, hier, à Terre des Hommes

photos René Picard, LA PRESSE

Que faire en cas d'incendie?

■ On s'était cru en plein dans le feu de l'action, hier à Terre des Hommes, tout près du théâtre des Lilas. Et les jeunes

GEORGES LAMON

avaient de quoi se réjouir. Pour une fois qu'ils pouvaient voir de près des pompiers à l'oeuvre avec sirènes, échelles, camions à incendie et tout le tralala. Pas question de manquer pareil spectacle!

Pour sensibiliser le public, et surtout les plus jeunes, à la prévention des incendies, les pompiers de Montréal avaient improvisé toute une série d'incendies avec de vraies flammes, de vraies sirènes et de vrais pompiers. A la grande joie et aussi à la grande peur des enfants. Quoi de mieux d'ailleurs que de profiter du beau temps et d'un auditoire pour faire de l'éducation!

Des petits trucs

Il s'agissait surtout, comme l'a expliqué M. Michel Ferland, coordonateur du projet de la journée des pompiers de Montréal, de rendre le public conscient des dangers du feu et aussi le familiariser avec certains petits trucs à suivre en cas d'incendie.

D'un début d'incendie dans une corbeille à papier à l'incendie d'une maison, en passant par les feux de cuisson, la réanimation d'un asphyxié et le sauvetage d'une femme coincée sur le toit d'une maison, la petite mise en scène précédée de quelques airs de la fanfare des pompiers, a été fort appréciée du public à qui on avait même fait appel. Mais absolument pas du jeune fils d'un pompier exécutant «enflammé» pour la circonstance, qui pleurait à chaudes larmes, croyant son père véritablement atteint par les flammes.

L'incident fut vite oublié par Gertrude, un pompier déguisé, qu'on sauva malgré «elle» du toit où elle se trouvait emprisonnée, sous les rires et les applaudissements du public.

Le routier Aubin retrouvé assassiné

■ Le camionneur Claude Aubin, âgé de 38 ans, qui était disparu depuis le 9 juin dernier de son domicile de Saint-Louis-de-Terrebonne, a été retrouvé sans vie, hier, par la police américaine à Rapids Parish, près d'Alexandria, en Louisiane. Selon Mme Aubin, il devait se rendre à Bâton-Rouge pour y prendre un chargement.

Le malheureux gisait dans un fossé en bordure de la route; il avait été abattu d'une balle dans la tête.

Mme Aubin a déclaré que son mari savait le danger qu'il courait lors de ses incursions dans le sud américain, mais qu'il avait toujours avec lui une matraque, pour le cas où il serait l'objet d'une agression.

La police n'a retrouvé aucune trace du camion

Opérateurs de métro congédiés: de la provocation, selon le syndicat

■ Il s'en est fallu de peu, de très peu, pour que les Montréalais soient à nouveau privés du service de transport en commun à la suite

PIERRE BELLEMARE

de la décision de la Commission de transport de la CUM de congédier hier trois opérateurs de métro soupçonnés d'avoir perturbé le système interne de communications dans une section du métro.

La partie syndicale juge «stratégique» cette décision patronale, au moment même où les pourparlers entre les deux parties reprenaient hier en milieu d'après-midi. Les pourparlers ont donc failli ne pas être poursuivis à 15 h en raison de la colère qui avait gagné l'exécutif de la Fraternité des chauffeurs d'autobus et des opérateurs de métro.

Un suspens d'une heure a duré et finalement «la bande à Jacques Bigeault», président de la Fraternité, s'est résignée tout de même à retourner à la table vers 16 h mais non sans laisser savoir son mécontentement vis-à-vis les représentants de la CTCUM.

On aura toutefois repris le dialogue laissé la veille sur une proposition de la Fraternité relativement à la litigieuse question de l'emploi de surnuméraires à la CTCUM, question déjà rejetée par la Fraternité lors de négociations antérieures il y a plusieurs années.

Ainsi par-delà cet «accident de parcours» survenu hier que l'on juge comme une provocation des patrons pour faire achopper la «négociation de l'espoir», on risque fort aujourd'hui de se buter sur les surnuméraires.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: 14 Max.: 28
ENSOLEILLÉ ET PASSAGES NUAGEUX

DEMAIN: PEU DE CHANGEMENT

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	13	24	Ciel variable
Outaouais	14	28	Ciel variable
Laurentides	13	23	Ciel variable
Cantons de l'Est	14	28	Ciel variable
Mauricie	13	23	Ciel variable
Québec	12	26	Ciel variable
Lac-Saint-Jean	12	24	Ciel variable
Rimouski	8	23	Ciel variable
Gaspésie	8	22	Ciel variable
Baie-Comeau	8	22	Ciel variable
Sept-Iles	8	22	Ciel variable

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	10	19	
Edmonton	11	18	
Regina	15	26	
Winnipeg	8	22	
Toronto	17	27	
Fredericton	14	23	
Halifax	14	20	
Charlottetown	15	19	
Saint-Jean	13	19	

La Quotidienne
Tirage d'hier
4-5-8
LOTO-SÉLECT
6-4-8-9

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	19	24	Nlle-Orléans	22	33
Buffalo	13	26	Pittsburgh	15	28
Chicago	18	29	San Francisco	12	19
Miami	26	33	Washington	22	32
New York	18	27	Dallas	23	37

Les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	17	24	Madrid	14	30
Athènes	22	32	Moscou	16	26
Acapulco	28	34	Mexico	13	25
Berlin	18	30	Oslo	14	26
Bruxelles	13	22	Paris	19	28
Buenos Aires	13	17	Rome	20	33
Copenhague	16	25	Séoul	22	35
Genève	14	29	Stockholm	16	29
Hong Kong	27	31	Tokyo	21	25
Le Caire	22	36	Trinidad	28	37
Lisbonne	15	23	Vienne	18	27
Londres	15	22			

Un père se noie sous les yeux de ses enfants

■ Un père de famille qui effectuait une promenade en bateau sur la rivière des Prairies, en compagnie de ses deux enfants et d'un ami de ceux-ci, s'est noyé vers 19h15 hier soir lorsque, pour une raison encore inexpliquée, il est tombé à l'eau. Le sergent Paul Larue, du poste 53 de la police de la CUM, qui avait été témoin du drame, a immédiatement sauté dans une embarcation, en compagnie d'un voisin, pour tenter de porter secours au malheureux, mais il était trop tard. La victime, Jean-Guy Lavigne, 39 ans, qui demeurait sur l'île Mathieu, ne portait pas de ceinture de sauvetage, contrairement aux trois enfants qui se trouvaient dans l'embarcation à moteur - Bruno, 3 ans et demi et Julie, 5 ans, les enfants de M. Lavigne et Maxime Champagne, 6 ans, un ami de ceux-ci. La police se perd en conjectures sur les raisons du drame, d'autant que M. Lavigne était considéré comme un très bon nageur.

Chauffeur de taxi volé et abandonné dans un champ

■ Un chauffeur de taxi de Hochelaga Taxi a été victime hier soir de deux clients qui avaient pris place dans sa voiture à ville de Laval et qui ont exigé à la pointe du revolver de se faire conduire à Sainte-Julie sur la Rive-Sud. Dans un endroit désert, les deux individus de race noire ont volé les quelque $30 du chauffeur pour ensuite le jeter dans le champs avant de prendre la fuite à bord de la voiture de leur victime. Le chauffeur a finalement réussi à attirer l'attention d'un automobiliste qui l'a conduit jusqu'à une cabine téléphonique où le malheureux chauffeur de taxi a pris contact avec la police.

«C'EST À RECULONS QU'ILS FRAPPENT À NOTRE PORTE»

Des assistés «venus du confort» envahissent l'aide sociale

■ Une nouvelle clientèle commence à faire son apparition dans les bureaux d'aide sociale, où l'on rencontre de plus en plus de gens qui, après avoir connu la

ANDRÉ CÉDILOT ET MARTHA GAGNON

sécurité et le confort, doivent se résigner à quémander l'aide du gouvernement. Comme il fallait s'y attendre en période de récession, les nouvelles demandes affluent dans les centres locaux à travers le Québec où le personnel a peine à suffire à la tâche: de novembre à avril, on a ouvert 60,268 dossiers.

Selon les plus récentes statistiques, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale a augmenté de 11,1 p. cent durant la même période, passant de 288,863 à 313,058. En avril dernier, le gouvernement québécois a versé $108,3 millions en prestations.

D'après un sondage effectué par LA PRESSE auprès d'une dizaine de responsables de bureaux de la région métropolitaine, la situation, sans être alarmante, est sérieuse. Selon eux, le ressac des nombreuses mises à pieds ne s'est pas encore fait sentir à l'aide sociale. «Avant qu'ils arrivent à nous, ces nouveaux clients épuisent tous les recours possibles: assurance-chômage, fonds de pension, primes de séparation, emprunts, économies, etc. Ils n'ont plus d'autre choix et la plupart du temps, c'est à reculons qu'ils frappent à notre porte. Ils sont impatients, agressifs et bouleversés», explique le directeur de la succursale de Fabre, à Laval, M. Jean-Paul Crête.

Des artistes aux hommes d'affaires

Au bureau d'Outremont, qui est le moins achalandé de la région de Montréal, le nombre de cas qui était habituellement de 4-5 par semaine, par agent d'aide sociale, a doublé. «Pour la première fois, nous avons dû venir en aide à des propriétaires à qui il ne reste plus qu'un toît. En général, ils sont éligibles aux prestations. Notre clientèle se compose surtout d'artistes, d'hommes d'affaires acculés à la faillite et de jeunes qui sont aptes à travailler», souligne une agent d'aide sociale.

«Il arrive souvent, selon Mme Marie-Josée Champagne, du bureau de Chomedey, à Laval, que des petits entrepreneurs ou des commerçants recourent à nos services le temps de se sortir de leurs difficultés qui, dans bien des cas, ne sont que passagères. Ils sont incapables d'affronter les périodes creuses comme ils le faisaient dans le passé...»

Les familles monoparentales qui augmentent sans cesse, les immigrants qui ne sont plus parrainés et les jeunes contribuent à grossir la clientèle des bureaux de l'aide sociale à Montréal.

Les deux bureaux de Laval, à eux seuls, ont accepté 900 nouveaux bénéficiaires au cours des 12 derniers mois. A Ville Saint-Laurent, 8 agents traitent chacun en moyenne plus de 340 dossiers à tous les mois. Si l'on se fie aux commentaires de l'un des responsables de l'administration de la région de Montréal, M. Jean-Guy Courcelles, la majorité des bureaux, malgré des efforts de rationalisation, se retrouvent avec un imposant volume de travail qui ralentit le processus et cause de violents maux de tête aux agents d'aide sociale. A certains endroits, la pression est tellement forte que le taux d'absentéisme pose un problème.

Les finances avant la thérapie

Dans toutes les succursales, la priorité va à l'accueil des nouveaux clients; il faut palier au plus urgent. «Nos agents n'ont plus le temps de faire de la thérapie ou du travail social, ils se contentent d'étudier les besoins financiers. Pourtant, les gens qu'ils rencontrent sont complètement démoralisés. Dans certains cas, il est essentiel de les diriger vers d'autres ressources du réseau des affaires sociales», affirme M. Crête.

«J'ai été profondément marqué par ma dernière entrevue. L'homme qui était devant moi, bien vêtu, essayait malgré tout de garder une certaine dignité en exhibant son porte-documents. A l'intérieur pourtant, il n'y avait que des factures, des actes de saisie et même une requête en divorce. Il venait de connaître la dégringolade de sa vie. Après un bout de conversation, il n'a pu s'empêcher de pleurer à chaudes larmes», raconte un agent d'aide sociale de l'ouest de la ville.

Le délai normal entre le moment où une demande est faite et la réception du chèque qui est de 11 jours se prolonge dans certains bureaux jusqu'à 20 jours. A Ville Saint-Laurent, notamment, on a reçu 2676 appels téléphoniques le mois dernier, répondu à 784 clients qui se sont présentés et accordé des entrevues à 237 autres.

Des colères dans les bureaux

«Ceux qui ne sont pas familiers avec le système de l'aide sociale deviennent vite exacerbés par les nombreuses procédures et il n'est pas rare de les voir piquer des cairises de colère dans nos bureaux», a confié un employé. Un autre ajoute qu'il a même fallu l'intervention de policiers pour calmer deux hommes qui se plaignaient de favoritisme parce qu'on semblait avoir réglé plus rapidement le dossier d'un ex-détenu.

Quelques-uns des fonctionnaires interrogés, à bout de patience, vont même jusqu'à faire la suggestion suivante: «Qu'on aille chercher les professeurs mis en disponibilités et les quelque 1,000 employés du secteur hospitalier pour les recycler temporairement dans notre domaine. Ce serait là une façon de régler une partie de nos problèmes...». L'engorgement actuel risque, selon plusieurs, de provoquer une augmentation du nombre de fraudeurs.

LES DUBOIS DANS L'EAU BOUILLANTE

Francoeur s'avoue coupable du meurtre de Jacques McSween

■ Assis au même banc des accusés que les célèbres frères Jean-Guy et Adrien Dubois, Camille Francoeur, 38 ans, a décidé de lâcher le morceau en s'avouant coupable, hier, du meurtre de Jacques McSween, une des victimes de la guerre des gangs du début des années '70. Francoeur écope d'une sentence de prison à vie, assortie d'une ordonnance interdisant sa libération avant 12 ans de détention.

MARIO ROY

Aux petites heures du matin, le 5 octobre 1974, Jacques McSween était abattu d'une vingtaine de projectiles d'armes à feu alors qu'il descendait de son véhicule pour pénétrer dans un immeuble de Longueuil où il avait établi ses quartiers généraux; la femme qui l'accompagnait, Monique Desroches, était grièvement blessée. Francoeur est celui qui avait alors pressé la gâchette du fusil-mitrailleur M-1 dont disposait le commando.

Cet aveu pourrait bien jeter un éclairage neuf sur les procédures que doivent affronter les Dubois, en compagnie d'un autre présumé comparse, Claude Dubeau, dès le 2 août prochain, alors que s'instruira leur enquête préliminaire en rapport avec cette fusillade. A l'époque, ces évènements avaient été suivis d'un premier coup dur pour le clan Dubois: le frère du supplicié, Pierre McSween, livrait un témoignage-choc sur le milieu montréalais devant la Commission d'enquête sur le crime organisé.

Jean-Guy et Adrien Dubois pourront cette fois entendre le témoignage du délateur-vedette Donald Lavoie; les rapports de police indiquent qu'il faisait partie de l'expédition punitive du 5 octobre 1974 et il est certain que le récit qu'il en fera devant les tribunaux sera particulièrement incriminant pour ceux qui se trouvaient avec lui... Aucune accusation ne pèse contre Lavoie en rapport avec cette affaire.

Camille Francoeur, lui, ne compte pas s'en mêler. Il y a plus de quatre ans, il s'est écarté du milieu montréalais en se réfugiant chez son père, à Dolbeau, au Lac-Saint-Jean. «Ce n'était plus vivable», explique-t-il aujourd'hui. Lui qui avait accumulé les frasques criminelles avant 1971. Francoeur s'est tenu bien sage en province, sethcontentant d'enguirlander deux policiers de Mistassini en mai 1977 et de mettre à sac un débit de boisson de Dolbeau en juillet 1979; peccadilles dans un dossier judiciaire demeuré fermé depis sa «retraite».

Depuis qu'il a été appréhendé, le 28 juin dernier, certaines circonstances en ont amené plusieurs à penser que Francoeur s'était mis à table. Ce qu'il nie énergiquement. Certaines sources veulent que Francoeur ait obtenu l'assurance de ne pas avoir à témoigner contre les Dubois, et qu'il morigène publiquement les médias d'information qui l'ont donné comme délateur!

Devant le juge Benjamin Greenberg, de la Cour supérieure, Camille Francoeur est apparu seul, hier, visiblement fataliste quant au sort qui l'attendait, convaincu de l'inutilité de se faire représenter par avocat. En face de lui se trouvait Me Jean-Pierre Bonin, représentant du ministère public, qui a expliqué sa décision de réduire d'un cran l'accusation originale de meurtre au premier degré portée contre Francoeur, en invoquant «l'intérêt supérieur de la Justice.»

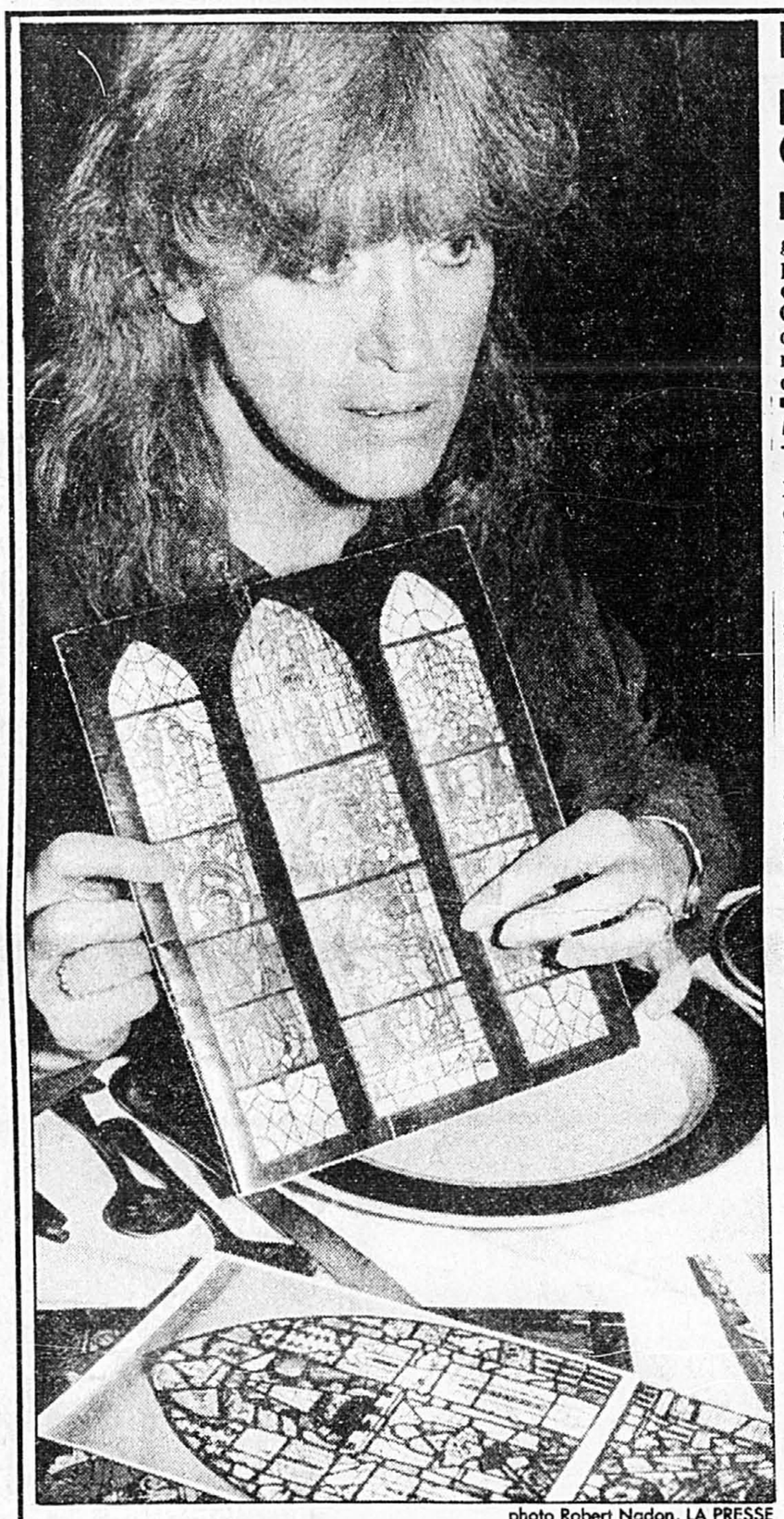


photo Robert Nadon, LA PRESSE

Mme Jocelyne Masson-Violette nous fait voir des photos de la grande verrière qui a été volée à son restaurant.

Des vitraux précieux volés Chez Queux

■ Sept oeuvres d'art, dont six vitraux authentiques d'une grande beauté et d'une valeur de plus d'un demi-million de dollars ont été volés au restaurant Chez Queux dans le Vieux Montréal, là où ils étaient exposés dans des niches de lumière pour le plaisir des yeux.

MADELEINE BERTHAULT

Ces pièces uniques datant du XIIIe et du XIVe siècles, Mme Jocelyne Masson-Laviolette, propriétaire de Chez Queux, les avait acquises en 1969 à l'hôtel Drouot à Paris, lors de la vente de la très célèbre collection de Michel Acezat. Ces vitraux et verrières provenaient de la cathédrale de Vendôme et de celle de Bourges. Pendant la dernière guerre mondiale, les vitraux avaient été enlevés des cathédrales bombardées.

Il est certain, selon Mme Masson-Laviolette, que ce sont des grands connaisseurs qui ont fait le coup entre 3h et 6h dans la nuit de mardi à mercredi. Le système d'alarme ne fonctionnait pas.

Voici la liste des principales oeuvres volées: un buste de Saint-Laurent, vitrail datant du XIVe siècle; deux «grisailles» dont une avec une fleur de lys jaune, datant de la fin du XIIe ou du début du XIIIe siècle et qui serait l'une des premières fleurs de lys à être introduite dans une grisaille (vitrail en noir et blanc avec un motif de verre de couleur); «Théophile et le diable», vitrail datant du XIIIe siècle, d'une grande valeur malgré ses dimensions réduites, soit 0,54m sur 0,36m; le «Prophète Naïm» qui venait de la cathédrale de Bourges; et enfin la grande verrière «La Vierge à l'Enfant assise» qui était protégée par une vitre anti-balle car elle occupait une surface imposante dans le fond du restaurant. Cette verrière pèse entre 1,500 et 2,000 livres et son installation avait pris deux jours à trois hommes.

Toutes les polices ont été alertées et Interpol a ouvert une enquête pour tenter de retracer ces chefs-d'oeuvres du Moyen-Age.



Dernier hommage à Lionel Daunais

De nombreux comédiens et comédiennes ont rendu un dernier hommage au compositeur et chanteur Lionel Daunais décédé dimanche et dont les funérailles avaient lieu hier matin à l'église Saint-Laurent, à ville Saint-Laurent. Quelque 150 personnes y ont assisté parmi lesquelles on reconnaissait le ministre Denis Lazure (au centre), un représentant de l'association des disciples de Massenet, Juliette Huot et Monique Miller (hors champ), Yoland Guérard, Paul Berval, Gratien Gélinas et René Caron.

photo Jean Goupil, LA PRESSE

PAR LA COMMISSION DES DROITS

Grande enquête sur le racisme dans le taxi

■ La Commission des droits de la personne a annoncé, hier, qu'elle prenait l'initiative de tenir, dès septembre prochain, «une enquête publique et globale sur la discrimination raciale dans l'industrie du taxi à Montréal».

CONRAD BERNIER

La vice-présidente de la Commission, Me Nicole Trudeau Bérard, a pour sa part expliqué au cours de la conférence de presse, «que cette enquête publique sera conduite par des commissaires et que les résultats en seront rendus publics. Conformément aux dispositions de la loi, la Commission pourra convoquer des témoins et, dans un souci constant d'équité, invitera toutes les personnes directement concernées à se faire entendre. Il est aussi prévu que le public, les associations et les groupes pourront venir témoigner devant elle».

La Commission des droits de la personne, qui travaille présentement à la structuration d'un plan d'enquête, croit qu'elle pourra, fin août, faire connaître par des avis publics les dates, lieu et modalités de participation à celle-ci.

En plus de porter sur des événements précis et des situations individuelles, «l'enquête publique, a dit la vice-présidente de la Commission, examinera également les aspects institutionnels de la discrimination. Pour ce faire, elle scrutera les pratiques, les normes, les règlements, les lois, les conditions concrètes d'exercice des droits qui seraient susceptibles d'avoir des effets discriminatoires sur un groupe de personnes».

Me Nicole Trudeau Bérard a de plus affirmé que la Commission ne préjuge pas des résultats de son enquête. «Toutefois, a-t-elle dit, si les allégations de discrimination s'avéraient fondées, elle n'hésitera pas à s'engager dans un processus de médiation et de poursuites judiciaires le cas échéant».

La Commission estime que «les allégations de discrimination sont si sérieuses qu'elles témoignent — qu'elles soient fondées ou non — d'un malaise social grave qui affecte profondément un groupe minoritaire de la société québécoise». C'est là, à son avis, «un motif important qui justifie l'engagement de la Commission dans une démarche d'une telle envergure».

La Commission des droits de la personne invite la population, les groupes et associations à préparer dès maintenant leur participation à cette enquête.

L'avenir du maire: encore trop tôt!

■ Il était encore trop tôt, hier, pour se prononcer sur l'avenir du maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a souligné le président du Comité exécutif de la ville de Montréal, M. Yvon Lamarre. Dans un communiqué diffusé en début de soirée, M. Lamarre a rappelé que le maire de Montréal était toujours placé sous les soins de spécialistes, à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, et que ceux-ci avaient bon espoir que des traitements de physiothérapie pourraient rendre au premier magistrat de la métropole l'usage de ses membres du côté gauche. «Les médecins s'interdisent actuelement, par prudence, d'émettre un pronostic décisif sur son état. Quant à M. Drapeau, il comprend cette attitude prudente et ne peut dans l'immédiat envisager aucune décision relative à son avenir politique», a souligné M. Lamarre. «Il semble qu'il s'écoulera quelques semaines avant que l'on publie d'autres nouvelles concernant son état de santé, à moins que l'examen prévu pour la semaine prochaine ne permette d'aboutir à des conclusions plus nettes», a terminé M. Lamarre.

ASSEMBLÉE INTERNATIONALE DE REGINA

Les Indiens oscillent entre libre entreprise et tradition



DANIEL RAUNET
(collaboration spéciale)

REGINA — «Tu devrais aller à Kinookimaw Beach voir ce que pensent vraiment les Indiens, pas ici à la conférence.» Comme de nombreux Indiens du Québec présents à Regina, Ernest Ottawa, un Attikamek, est fort sceptique des travaux de l'Assemblée internationale des nations indigènes. Max Gros-Louis, président de la nation huronne, a, paraît-il, fait une sortie dans un atelier à huis clos, dénonçant l'approche bureaucratique qui imprégnerait la conférence. Suivant les conseils de M. Ottawa, nous trouvons, mardi soir, un monde totalement différent à Kinookimaw Beach. Alors que les délibérations des «Big Boys» de Regina entrent dans leur troisième journée, les Indiens (les vrais?) arrivent à peine pour ce qui pourrait faire office de contre-conférence, un pow wow sans précédent: le rassemblement au Canada d'Amérindiens de tout le continent venus assister à une série de festivités dont le clou sera un concours de danse traditionnelle. Du Massachusetts, du Nevada, de l'Oklahoma ou de l'Alberta, ils sont déjà plusieurs milliers, installés dans une ville-champignon de teepees et de tentes.

L'atmosphère, parfumée par les herbes aromatiques que l'on jette dans des feux de bois, est avant tout religieuse. De petits groupes de chanteurs entraînent, au rythme de leurs mélopées et de leurs tambours, des centaines de gens qui dansent,lentement, en se tenant par la main. Un jeu de batonnets attire une foule de parieurs et des centaines de dollars changent de main. On n'entend pas beaucoup d'anglais. Le lendemain, à l'aube, une cinquantaine de jeunes gens se tournent vers l'Est pendant qu'un danseur ponctue avec un tambourin une prière silencieuse au soleil. À six heures, une dizaine d'anciens s'enferment dans un teepee pour s'adresser au Grand Esprit. Bill McNab, le responsable du pow wow, leur remet un paquet de tabac en offrande. Il suspendra les calicots qui emballaient le paquet sur son teepee, puis, plus tard, dans un endroit purifié, sur un arbre isolé.

La «tige sacrée»

Vers sept heures les caméramen arrivent, les «Big Boys» de Regina avaient promis une «photo opportunity». Mais les anciens à Kinookimaw Beach ont dit non, pas de sacrilège. Tant pis, les téléspectateurs ne verront pas le départ du Sacred Stem (littéralement, «la tige sacrée»). Elie Bear, un chef cri explique: le «Sacred Stem», un rouleau d'étoffe bariolé n'est ouvert qu'une fois par siècle. Pour en connaître le contenu, rendez-vous en 2,076. Le «Sacred Stem», c'est, selon M. Bear, la bible des Indiens, le témoin du traité que les habitants des plaines ont passé avec la reine d'Angleterre. Trudeau, affirme Elie Bear, a trahi sa bible en rapatriant la constitution, mais les Indiens, eux, conserveront à jamais le «Sacred Stem». «Dans la bible, il n'y a pas un mot sur les Indiens, mais nous, nous prions pour vous, les Blancs.»

Quatre anciens nous invitent alors dans un grand teepee — pas de caméra s'il vous plaît — et ceux qui n'ont pas consommé d'eau de vie depuis quatre jours peuvent fumer le calumet. Ensuite, on se sert la main. À Kinookimaw Beach, c'est ainsi que l'on se salue tous les matins. Les anciens en profitent pour transmettre en cri et en anglais un peu de leur savoir. Les douze poteaux du teepee, se sont les tables de la loi, et les anciens font un peu de morale aux jeunes. Les caméras n'ont pas eu droit au folklore. La culture indienne refuse de mourir.

De retour à Regina, dans les ateliers économiques, les valeurs sont tout autres. Phillip Martin, président du National Tribal Chairmen's Association, des Etats-Unis, nous explique «qu'il faut faire affaire avec tous ceux qui le veulent». Ron Gilden, un Blackseat du Nouveau-Mexique, qui a du pétrole dans sa réserve, va plus loin: «Nos décisions d'affaires doivent prévaloir sur les questions de politique tribale.» Ron Derrickson, un Okanagan de la Colombie-Britannique, qui a fait fortune dans l'immobilier, expose la théorie sous-jacente: «Il faut avant tout faire des profits, car le profit créera les emplois dont les Indiens ont besoin.»

Le chef huron Max Gros-Louis s'insurge: «Une entreprise qui n'est pas entièrement indienne n'est pas indienne. Regardez la baie James, il y a combien d'Indiens qui travaillent là-bas maintenant?» Le conflit entre traditionnalistes et partisans des valeurs de la libre-entreprise est donc latent. Un groupe local de l'American Indian Movement pourrait, selon certains, exploiter la situation en provoquant un incident lors de l'assemblée générale d'aujourd'hui. Dans un communiqué qui circule dans les couloirs de la réunion de Regina, Aim dénonce les organisateurs de l'assemblée internationale, complices, selon le document, de la «politique de la confusion» des gouvernements.

Seulement trois organisations provinciales appuient Trudeau

OTTAWA (PC) — Selon une enquête de la Presse canadienne, seulement trois des dix présidents provinciaux du arti libéral — soit ceux du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse — sont prêts à déclarer publiquement que M. Pierre Trudeau devrait demeurer au poste de premier ministre et mener la prochaine campagne électorale fédérale.

Six autres présidents ont refusé tout commentaire, alléguant qu'ils étaient déjà trop occupés avec d'autres questions ou affirmant qu'ils préféraient demeurer muets vu que M. Trudeau a indiqué son intention de se retirer. Quant à M. Greg Gallagher, de la Saskatchewan, il a déclaré que, si M. Trudeau demeurait en place, ce serait vraisemblablement une politique maladroite.

Pour M. Gallagher, le premier ministre, même s'il est solidement installé à son poste alors que les sondages dévoilent un fléchissement de l'appui que lui accordent le parti et ses associés, devrait se retirer. Toutefois, ajoute-t-il, il est un admirateur de longue date de M. Trudeau et il est tout probable qu'il le seconderait, qu'importe sa décision.

La PC a procédé à cette enquête à la suite d'une déclaration de M. Ross Milne, président de l'aile ontarienne, qui a prévenu M. Trudeau qu'il ne devait pas interpréter comme une invitation à demeurer à son poste le vote de confiance massif rendu, le 10 juillet, par les libéraux de l'Ontario.

A l'issue d'un congrès d'orientation politique, à Kingston, M. Milne avait précisé devant les journalistes que le vote signifiait uniquement que les délégués appuyaient M. Trudeau dans l'accomplissement de son mandat actuel.

Ce vote aurait pu être tout autre, si les libéraux avaient cru que M. Trudeau désirait demeurer en place. Comme on lui demandait, mercredi, s'il croyait personnellement que M. Trudeau devait mener la prochaine campagne, il a répondu: «Nous réglerons cette question quand le moment viendra».

Un signal

Par ailleurs, un des délégués de l'est ontarien, qui ont été les initiateurs du vote de Kingston, a indiqué qu'il avait l'intention de multiplier ses efforts afin que le parti procède deux fois plus souvent à une révision du leadership — une telle révision ne survenant actuellement qu'une fois tous les quatre ou cinq ans.

M. Al Barnhill, vice-président exécutif de l'association du comté de Nepean-Carleton, près d'Ottawa, a qualifié une telle manoeuvre de manière constructive et polie de signaler à M. Trudeau qu'il était temps de se retirer.

Selon ce qu'il a affirmé, il aurait reçu un appui assez impressionnant de ses confrères libéraux, même si la débâcle survenue à Kingston avait vu les délégués, sauf quelques rares exceptions, rejeter sa proposition parce que ce geste revenait à poignarder M. Trudeau dans le dos.

M. Barnhill, connu comme un partisan sans équivoque de l'ancien ministre des Finances, M. John Turner, affirme qu'il essiera de nouveau de faire accepter son idée au congrès national d'orientation du parti, du 5 au 7 novembre, à Ottawa.

Axworthy craint que ne soit perdue toute une génération

TORONTO (PC) — Le ministre fédéral de l'Emploi a exprimé la crainte, hier, «que ne soit perdue au désespoir toute une génération de jeunes travailleurs».

Cela, a expliqué M. Lloyd Axworthy, parce qu'ils ne peuvent tout simplement pas trouver de travail.

Au cours d'une conférence de presse, le ministre a rappelé que 2.5 millions de jeunes (entre 15 et 24 ans) se trouvent sur le marché du travail, soit environ le quart de la main-d'oeuvre.

Vingt pour cent de ces jeunes, soit plus de un demi-million, sont en chômage, soit la moitié du nombre total de chômeurs au pays.

Pour M. Axworthy, il est temps de former ces jeunes dans l'informatique et les métiers à haute technologie, qui représentent l'avenir.

«Nous vivons une réelle période de récession, a déclaré le ministre, mais nous devrions profiter de ce temps pour préparer les gens à l'avenir. Quand l'économie va revenir à une croissance plus élevée, ces gens seront prêts à occuper les nouveaux postes.»

$1 milliard

Au cours de la prochaine année, Ottawa va consacrer $1 million à la formation des travailleurs, soit 15 pour cent de plus que l'an dernier.

Le gouvernement fédéral, de plus, va injecter $650 millions dans la création directe d'emplois.

M. Axworthy a signalé que son ministère rencontre les provinces pour leur expliquer la nouvelle loi «et nous espérons que le programme va commencer le 1er septembre».

Plus tôt dans la journée, mercredi, le ministre avait rencontré son conseil consultatif et une vingtaine d'hommes d'affaires et de leaders syndicaux pour discuter de la formation des travailleurs.



photothèque LA PRESSE
Lloyd Axworthy

La canicule commence d'avoir raison des députés

OTTAWA — Les effets de la canicule se font sentir sur les députés fédéraux à Ottawa, qui commencent à montrer des signes d'essoufflement devant la lenteur des Communes à ajourner leurs travaux pour les vacances estivales.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

La situation est telle que deux députés, Mme Céline Hervieux-Payette, de Mercier, et de Mme Pat Carney, de Vancouver-Centre, ont décidé de présenter aujourd'hui même aux Communes une motion demandant l'ajournement des travaux au plus tard le 30 juillet.

Le député Payette, qui a fait valoir dans son texte que les élus du peuple doivent ajourner leurs travaux à Ottawa pour aller se consacrer à leur plus grand devoir à l'endroit du Canada, celui de veiller à l'éducation de leurs enfants et de «consolider leur situation familiale».

Mme Payette, qui a réussi à obtenir l'appui de Mme Carney chez les conservateurs, tentait encore hier d'obtenir celui d'un représentant au sein du Nouveau parti démocratique.

La motion du député de Mercier n'a guère de chances d'obtenir l'appui unanime de la Chambre, appui nécessaire pour l'acceptation d'une telle proposition, même si tous les députés et ministres du Parlement admettent ouvertement qu'ils sont fatigués, et qu'ils espèrent un ajournement rapide des Communes pour prendre leurs vacances.

Deux projets de loi importants, les bills C-124 et C-125, portant sur le contrôle des salaires des fonctionnaires et le pouvoir d'emprunt du gouvernement, sont encore à l'étape de l'étude en comité parlementaire, et on estime qu'il faudra compter une dizaine de jours encore avant leur adoption finale. Le NPD entend mener bataille contre le contrôle des salaires des fonctionnaires, tandis que les conservateurs feront de même contre le bill C-125, qui autorisera le gouvernement à emprunter $11 milliards de plus pour combler son déficit.

De plus, les libéraux auraient l'intention de liquider d'autres projets de loi en attente, avant de proposer l'ajournement.

Selon les informations recueillies par LA PRESSE, certains ministres du cabinet ont informé leurs employés de ne pas songer aux vacances ayant la mi-août.

Tout cela ne fait pas l'affaire des députés et des fonctionnaires, dont un grand nombre avaient planifié leurs vacances pour le début d'août. Certains stratèges libéraux sont également en désaccord, et estiment que le gouvernement aurait tout intérêt à ajourner immédiatement.



Libre comme l'air et je paie pas cher!

Avec le Prêt-à-partir du jour au lendemain.

Libre de réserver aujourd'hui et de partir demain, sans conditions de séjour.
Libre d'acheter un aller simple, vers une des huit grandes destinations d'Air Canada.
Libre d'acheter un billet aller-retour pour les dates qui vous conviennent le mieux.
Libre d'arriver par une de ces huit destinations et de repartir par une autre.

ALLER SIMPLE DE MONTRÉAL

	Du lundi au jeudi	Du vendredi au dimanche
Vancouver	215 $	230 $
Edmonton	182	197
Calgary	182	197
Halifax	74	89
Winnipeg	137	158
Regina	173	193
Saskatoon	184	204
Victoria	262	282

Le Prêt-à-partir du jour au lendemain.
Pour le chèque, le chic et le choix.
Il vous fait économiser.
Il vous donne droit à notre plein service à bord.
Il vous permet de régler vos vacances sur la meilleure grille horaire au pays, celle d'Air Canada.
Consultez votre agent de voyages ou Air Canada. Et choisissez le rabais Supernoliprix qui correspond le mieux à votre projet de vacances.

Un autre rabais Supernoliprix!

CONDITIONS:
Ces tarifs et conditions d'achat "du jour au lendemain" ne s'appliquent qu'aux huit destinations mentionnées dans cette annonce et sont en vigueur du 19 juin au 7 septembre 1982. Le nombre de places est limité. Il se peut que certains vols affichent déjà complet. Bagage limité à une valise. Aucun remboursement en cas de changement ou d'annulation (mais vous pouvez vous prémunir d'une assurance contre ces éventualités). Tout changement pourra être effectué 72 heures ou plus avant le vol prévu; en ce cas 30 $ de frais devront être déboursés.
L'acheteur doit se présenter en personne chez l'agent de voyages ou au comptoir d'Air Canada. Aucune réservation par téléphone n'est acceptée. Le billet doit être émis et payé au moment de la réservation. Taxes d'aéroport non comprises.

AIR CANADA

Détenteur d'un permis du Québec.
Prêt-à-partir et Supernoliprix sont des marques de commerce d'Air Canada

EN SIGNE DE BONNE FOI

Les 16,000 autos japonaises seront livrées à l'acheteur

OTTAWA (PC) — Les quelque 16,000 voitures japonaises immobilisées depuis deux mois au port de Vancouver pourront maintenant être livrées à leur acheteur canadien, a annoncé hier le ministre d'Etat au Commerce extérieur, M. Ed Lumley.

M. Lumley a souligné qu'il s'agit d'un signe de la bonne foi du gouvernement fédéral dans ses négociations avec le Japon en vue de limiter le nombre de voitures niponnes qui sont exportées au Canada.

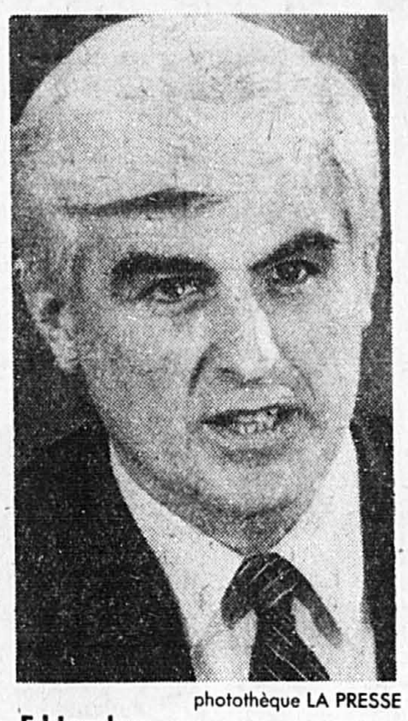
Les douaniers canadiens du port de Vancouver avaient reçu instruction, il y a deux mois, d'appliquer à la lettre tous les règlements sur l'inspection et le dédouanement des voitures de fabrication japonaise avant de permettre leur entrée au Canada. Ces délais retardaient jusqu'à trois mois la livraison d'une voiture japonaise à un consommateur canadien qui en faisait l'achat.

Mais même si M. Lumley a déclaré que le gouvernement allait accélérer les procédures au port de Vancouver, il a refusé de dire si la situation redeviendrait la même que celle qui prévalait avant le début de la crise.

Le ministre a également refusé de préciser combien de temps il faudrait maintenant pour dédouaner une voiture au port de Vancouver, ni quels seraient les délais de livraison.

Tactiques de harcèlement

Ottawa avait ordonné ces tactiques de harcèlement afin de faire pression sur le Japon pour qu'il réduise ses exportations d'automobiles au Canada, exportations qui ne font qu'empirer la situation déjà précaire de l'industrie automobile canadienne.



photothèque LA PRESSE

Ed Lumley

La semaine dernière, le haut-fonctionnaire japonais qui présidait la délégation niponne pour les négociations avec le Canada, M. Makoto Kuroda, avait laissé entendre que son pays pourrait prendre des sanctions contre le Canada en vertu des accords internationaux sur le commerce si le Canada continuait son harcèlement à Vancouver.

De plus, les concessionnaires de voitures japonaises du Canada avaient rencontré M. Lumley la semaine dernière pour lui demander de faire cesser la «grève du zèle» des douaniers à Vancouver, sans quoi ils pourraient être obligés de procéder à des mises à pied.

Optimiste

Des hauts fonctionnaires canadiens et japonais se sont rencontrés au cours de la fin de semaine dernière pour discuter de la situation. A la suite de ces rencontres, M. Lumley s'est déclaréoptimiste sur la conclusion prochaine d'une entente.

«Nous sommes confiants que nous pouvons en arriver très bientôt à une entente satisfaisante pour les deux parties», a déclaré M. Lumley, hier.

Le ministre a, cependant, refusé de dévoiler le contenu des négociations avec les Japonais «parce qu'elles sont encore en cours».

Plus du quart des voitures neuves vendues au Canada sont fabriquées au Japon, même si les Japonais ont accepté de limiter leurs exportations à 176,000 voitures pour la période de douze mois se terminant le 31 mars dernier.

Le gouvernement canadien voudrait réduire ce nombre à 146,000, soit environ le cinquième des ventes de voitures neuves et augmenter le nombre de pièces fabriquées au Canada dans ces voitures.

Communes

Aux Communes, le député Otto Jelinek a accusé le ministre Lumley de s'être «mis à genoux» devant les Japonais pour ne rien obtenir en retour.

M. Jelinek devait ajouter que le gouvernement avait le devoir de protéger les emplois des travailleurs canadiens et qu'il devait négocier des accords avec les japonais pour la fabrication au Canada de leurs voitures.

Selon le député, il faut en arriver avec les Japonais à une entente du type de celle qui a été négociée avec la firme allemande Volkswagen et qui prévoit un contenu canadien très élevé dans les voitures qui seront vendues au Canada.

«Imposer des quotas aux Japonais ne réglera rien. Il faut négocier une entente qui permettra la fabrication au Canada de voitures japonaises afin de créer des emplois pour les ouvriers canadiens. Si une telle entente a été possible avec Volkswagen qui ne détient qu'une petite part du marché, elle est aussi possible avec les Japonais qui détiennent plus du quart du marché canadien», a-t-il ajouté.

Piperno estime que sa carrière de scientifique est ruinée

(PC) — Francesco Piperno affirme qu'à la suite des accusations de terroriste portées contre lui depuis trois ans, sa carrière de scientifique est foutue.

«Mon avenir comme homme de science est presque fini,» a-t-il déclaré mercredi devant un agent supérieur des services de l'Immigration, qui étudie sa demande d'être considéré comme réfugiépolitique.

«Ça ne vous semble peut-être pas très important, mais pour moi ça l'est», a déclaré Piperno d'une voix triste devant l'officier Gaston Perron, ses deux avocats, Me Pierre Duquette et Me Pierre Poupart, et les journalistes rassemblés dans une salle exigue et obscurcie par la fumée.

«Je suis un physicien ordinaire, mais je crois avoir apporté ma contribution», a noté Piperno au terme de la troisième et dernière journée d'audience. Dans sa demande au Canada de lui accorder le statut de réfugié, il maintient que l'Italie le persécute, parce qu'il est un ancien dirigeant de Pouvoir ouvrier, un mouvement ultra-gauchiste qui sur plusieurs points blâmait le Parti communiste italien.

M. Piperno a fait sa demande du statut de réfugié, après qu'un juge eut, le mois dernier à Montréal, rejeté une demande de l'Italie qui désirait son extradition afin qu'il réponde à l'accusation de participation au meurtre de l'ancien premier ministre Aldo Moro. Il a tenté, par la suite, de retourner à Paris, où il avait déjà vécu, mais les autorités françaises l'ont déclaré «indésirable» et l'ont mis à bord du premier vol qui devait le ramener à Montréal.

«Tous ces problèmes ont été catastrophiques pour ma carrière, a-t-il affirmé avec rancoeur. Je dois travailler dans un laboratoire. Je suis un chercheur en physique et il ne me suffit pas de travailler dans une bibliothèque.»

Travaux secrets

Avant qu'on porte des accusations contre lui, en 1979, a-t-il raconté, ses travaux en fusion nucléaire lui avait permis de prendre partiellement connaissance d'insallations italiennes ultra-secrètes. «J'ai toujours travaillé dans des instituts de recherche ultra-secrètes, reliés à la défense nationale, et je n'ai jamais eu de problèmes», a dit M. Piperno, qui a déjà dirigé la faculté de physique de l'Université de Calabre, dans le sud de l'Italie.

Depuis septembre, Piperno a mené une lutte sans répit contre les tentatives de l'Italie d'obtenir son extradition du Canada. Ce dernier a, par ailleurs, refusé de lui accorder un permis de travail avec lequel il aurait pu poser sa candidature à deux postes ouverts dans la région de Montréal dans le domaine de la recherche en fusion nucléaire.

Il a précisé que l'un de ces emplois était au centre de recherche en fusion, à Varennes, près de Montréal, institution administrée par l'Université du Québec et Hydro-Québec. L'autre poste était à l'Université du Québec même.

«En décembre ou janvier, des physiciens d'ici ont insisté pour que je demande mon permis de travail, vu que les deux postes étaient ouverts. J'ai été interrogé en rapport avec ces emplois et j'ai fait une demande de permis. Mais on me l'a refusé.»

Quand Me Duquette lui a demandé si les physiciens de Varennes se souciaient des accusations de terrorisme portées contre lui, Piperno a répondu 'non', mais qu'il s'agissait simplement de le voir, de préférence, d'abord libéré de ses difficultés judiciaires.

Bien-être social

Il a encore rapporté que le ministre fédéral de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy, avait refusé de lui accorder son permis de travail, malgré l'appui apporté à sa demande par M. Gérald Godin, ministre québécois de l'Immigration. Selon une entente entre Ottawa et le Québec, ce dernier a un mot à dire dans le choix des immigrants acceptés.

«M. Axworthy a répondu à M. Godin qu'il ne pouvait pas m'accorder de permis de travail parce que des accusations graves pesaient contre moi et parce que, a-t-il dit, j'avais ici des amis suffisamment riches,» a rapporté M. Piperno.

A une question de Me Duquette qui voulait savoir comment il réussissait actuellement à vivre, Piperno a déclaré: «Je suis sur le bien-être social».

M. Piperno, qui a 40 ans, a noté qu'une partie du problème quand à carrière scientifique était que les directeurs des centres de recherche en fusion nucléaire tenaient à avoir des garanties au sujet des gens qui pénétraient dans leurs laboratoires.

Il avait été arrêté, en septembre dernier à Montréal, quand les autorités américaines avaient refusé de le laisser monter à bord d'un avion vers Boston.

Il voulait faire ce voyage parce qu'il avait été invité à se livrer à des travaux de recherche, durant une période de neuf mois, dans les laboratoires du Massachusetts Institute of Technology. Il tenait à visiter les locaux avant de donner une réponse affirmative.

Il avait déjà effectué des recherches en astrophysique à l'Institut Poincaré de Paris et il ne savait pas exactement quel domaine l'intéressait le plus.

C'est maintenant au Comité consultatif sur le statut de réfugié, un organisme de 15 membres, que sera transmise une transcription des trois jours d'audience. Ce comité suggérera au ministre de l'Immigration d'accepter ou de refuser Piperno comme réfugié. Sa décision peut toujours être portée à l'attention de la Commission d'appel de l'Immigration, puis soumise à la Cour fédérale et jusqu'à la Cour suprême.

Davie pourrait bien emporter le contrat de $130 millions

OTTAWA (PC) — Le dossier du traversier de $130 millions aux chantiers maritimes Davie, à Lauzon, et des 1,500 emplois qui y sont rattachés a reçu un sérieux coup de pouce hier. Emergeant d'une rencontre avec son collègue aux Transports, M. Pépin, le ministre de l'Industrie, M. Herb Gray, a soutenu qu'il entendait incessamment aller de l'avant avec une proposition au cabinet.

Selon les informations recueillies par la Presse canadienne auprès de hauts fonctionnaires de l'Industrie et de ministres particulièrement impliqués dans ce dossier, la proposition de M. Gray devant ses collegues indique «qu'il y a des éléments de solution» et que le financement requis pourrait être trouvé.

Selon les informations obtenues de fonctionnaires, Ottawa aurait finalement trouvé les $30 millions nécessaires au démarrage de ce projet de $130 millions. CN marine a besoin d'un traversier pour faire la navette entre Terre-Neuve et la Nouvelle-Ecosse. La sociétéde la Couronne disposait de $70 millions pour ce projet et pouvait obtenir du crédit pour $30 autres millions.

Seule planche de salut

«J'espère que le traversier va débloquer car autrement la Davie se retrouvera réellement à sec», a soutenu un haut-fonctionnaire de M. Gray.

«Si le projet avait été inacceptable, la proposition ne serait pas rendue devant le cabinet», de dire un collègue de M. Gray.

«C'est un projet très intéressant et je suis certain que le cabinet se penchera de façon attentive sur la question après ma recommandation», a dit M. Gray hier ne cachant pas son optimisme quant à une décision positive au cours de l'été.

«On comprend bien les inquiétudes des travailleurs de Davie», a-t-il ajouté, rappelant toutefois que la décision «est désormais entre les mains du Cabinet».

La semaine dernière, les ministres Gray et Pepin s'étaient relancés la balle aux Communes chacun soutenant que son collègue avait en fait à prendre la première décision.

En raison des problèmes financiers de son propriétaire, la firme albertaine Dome Petroleum, Davie a vu un imposant projet de modernisation remis aux calendes grecques. En outre, le chantier québécois devra mettre à pied des employés à compter de février 1983 s'il n'obtient pas de nouvelles commandes.

«Piège à rats»

Se disant très optimiste, le député libéral de Lévis, M. Gaston Gourde, a toutefois soutenu que la décision fédérale ne devrait pas se faire attendre jusqu'en septembre si on voulait réellement sauver les 1,500 emplois en danger à la Davie.

Si la décision était prise rapidement, estime-t-il, la construction du traversier qui devrait durer un an pourrait débuter au début de 1983 comme prévu initialement.

Le député Gourde ne cache pas toutefois son amertume à l'endroit de Dome qui s'apprête à commander cinq navires au Japon au moment où sa filiale de Lauzon éprouve des problèmes.

Ottawa n'a toujours pas donné son aval au projet de relance de Dome qui prévoit des investissements de $4 milliards pour expédier de Colombie-Britannique vers le Japon du gaz naturel liquéfié par méthanier.

«Dome a toujours été un bébé gâté par le fédéral et j'espère qu'on n'approuvera pas le projet sans obtenir la garantie d'une participation canadienne», de dire M. Gourdea

«J'espère qu'on ne tombera pas dans ce piège à rat. C'est peu dire que de soutenir que je suis en maudit, Dome a eu des avantages énormes avec le prgramme énergétique national, elle a une responsabilité sociale», de lancer le représentant de Lévis.

Les Franco-Ontariens s'en remettent à Davis pour leur avenir scolaire

(PC) — Pieds et poings liés, les 465,000 francophones de l'Ontario implorent la Providence et la bonne volonté de leur premier ministre Davis qui devrait, tel que promis, leur assurer une représentation auprès des conseils scolaires pour les prochaines élections de novembre.

Bien qu'il ait avoué, hier, s'en remettre aveuglément à un premier ministre qui n'a pas bâti sa réputation à force de luttes pour les droits des Franco-Ontariens, le président de l'Association francaise des conseil scolaires de l'Ontario, Jean-François Aubé, s'estime «optimiste et confiant» d'obtenir son dû.

Bien qu'il ait refusé d'accéder aux revendications des francophones — sollicitant la gestion de leurs institutions scolaires sous la forme de conseils homogènes de langue française — le premier ministre daignait leur accorder une représentation auprès d'un comité mixte, chargé de trouver une solution «créative» au problème des écoles franco-ontariennes.

CHAMBRE DES COMMUNES HOUSE OF COMMONS

COMITÉ SPÉCIAL
Chargé d'Examiner le Règlement et la Procédure

Le Comité spécial, composé de 20 membres, a été constitué pour examiner le Règlement de la Chambre des communes et la procédure suivie par la Chambre et ses comités.

Le Comité est autorisé à inclure dans ses rapports provisoires et/ou final le projet des articles permanents ou provisoires qu'il proposera d'ajouter au Règlement afin de donner effet à tout changement permanent ou provisoire prévu dans ces articles, pourvu que ceux-ci soient approuvés par la Chambre.

Le Comité tiendra des séances, les particuliers ou les organismes qui désirent lui soumettre des mémoires au sujet de l'Ordre de renvoi peuvent le faire en français, en anglais ou dans les deux langues officielles.

Les mémoires doivent, si possible, être dactylographiés sur papier de 28 cm sur 22 cm avec marges de 3 cm sur 2 cm.

Ils devront être présentés avant 17 h, le mardi 31 août 1982.

Prière d'adresser toute correspondance à l'adresse suivante:

Le greffier
Comité spécial chargé d'examiner
le Règlement et la procédure
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

MAX NARAN MAX NARAN MAX NARAN MAX NARAN

MAX NARAN

Réputé pour la qualité de ses vêtements pour hommes, à prix d'escompte.
(Une réputation qui dure depuis 75 ans)



COMPLETS
- PETIT
- MOYEN
- GRAND
- COSTAUD

VESTONS
- BLAZERS
- VESTONS SPORT

PANTALONS
- TOUTES POINTURES
- BEL ASSORTIMENT

IMPERMÉABLES
- PETIT
- MOYEN
- GRAND

Complets d'été «Seersucker» à liquider $99.00

3600, VAN HORNE
Angle Côte-des-Neiges
737-9207 731-4445
Heures d'ouverture: lundi-mardi-mercredi 9h-18h; jeudi-vendredi 9h-20h; samedi 9h-15h

PRINCIPALES CARTES DE CRÉDIT ACCEPTÉES



SOLDE DE RÉNOVATION
20 juillet au 20 août

Copies de meubles anciens

boutique confort INC.
1398 est, rue Beaubien
Tél.: 270-7722
FERMÉ LE LUNDI

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MICHEL ROY éditorialiste en chef

Une IRA déchaînée

«Dans la constitution actuelle de l'Europe, chaque État a son ulcère, chaque royaume traîne son boulet. La Turquie a la Grèce, la Russie a la Pologne, la Suède a la Norvège, la Prusse a le grand-duché de Posen, l'Autriche a la Lombardie, la Sardaigne a le Piémont, l'Angleterre a l'Irlande... Ainsi à côté de chaque peuple maître, un peuple esclave, à côté de chaque nation dans l'état naturel, une nation hors de l'état naturel. Édifice mal bâti, moitié marbre, moitié plâtras.»

Ne dirait-on pas l'un de ces commentaires savants, émanant de Sirius après les effroyables attentats commis et revendiqués par l'Armée républicaine irlandaise? «L'Angleterre a l'Irlande...» Elle l'a comme un «boulet» et comme un «ulcère», jusque dans sa belle capitale, envahie par les touristes par une journée d'été.

La citation n'est pas du 22 juillet 1982 mais de 1830! Elle est de Victor Hugo! Il y a des situations qui ne s'arrangent jamais. Comme il y a des maladies qui ne guérissent pas. Les «Malouines» ont guéri et, tout compte fait, rapidement, sinon sans douleur. Mais l'Ulster, ça ne guérit pas.

Fusiller des otages, lancer des bombes sur des innocents, ce sont des actions immorales. On ne fait pas une bonne politique uniquement avec de la morale, mais on ne fait pas non plus de la bonne politique sans morale. L'IRA ne fait pas une bonne politique. Quand Mme Thatcher dénonce ces «crimes odieux et lâches», elle s'exprime avec la voix de la raison et du coeur.

Après le rappel nécessaire des principes immuables que reste-t-il? Il y a une ambiguïté fondamentale dans le terrorisme contemporain. Dans combien de pays n'a-t-il pas été l'accoucheur de sociétés nouvelles? L'Égyptien Sadate, dont tout le monde a pleuré la perte l'automne dernier, a été un terroriste; Begin a été un terroriste; les architectes de l'Algérie contemporaine, qui célèbre cette année 20 ans de révolution, ont été des terroristes. Ce ne sont pas des jugements sur les réalités de notre siècle, ce sont des faits.

L'ambiguïté, on la touche du doigt dans le commentaire du premier ministre de la République d'Irlande, M. Haughey, parlant comme Mme Thatcher, après «ces meurtres brutaux et inhumains», mais s'exprimant exactement comme l'IRA quelques jours auparavant à propos du «droit à l'autodétermination». Et s'exprimant peut-être chaque fois comme Mme Thatcher? En tout cas, dans son communiqué, l'IRA pousse le cynisme jusqu'à reprendre, mot pour mot, le discours du premier ministre de Grande-Bretagne se portant à la défense des habitants des Malouines au nom du principe d'autodétermination.

Le découragement doit être grand en Angleterre, où l'on croyait sortir de l'impasse par l'élection d'une assemblée régionale pour l'Irlande du Nord, prévue pour octobre. Le coup sanglant de mardi a-t-il été préparé longtemps d'avance? L'IRA se jette-t-elle sur Londres aujourd'hui parce qu'elle n'a plus d'audience en Ulster, où tout le monde est écoeuré du terrorisme, comme le soutiennent les interprètes officieux du gouvernement anglais? On ne sait pas.

De passage aux États-Unis, où il s'est rendu avant les attentats de mardi, dans la pensée d'éclairer l'opinion américaine sur la situation en Ulster, un ministre de Mme Thatcher, M. James Prior, déclare que le remède est dans un supplément de «démocratie». À la Chambre des communes, Mme Thatcher juge que les «hommes mauvais et brutaux» (responsables des attentats) «ne connaissent rien à la démocratie».

Dans les circonstances, le mot «démocratie» résonne comme une incantation. La rhétorique reste sans prise sur la colère armée, qu'on la juge démentielle ou justifiée par une histoire aussi ancienne que malheureuse.

Guy CORMIER

Le GAM et le RCM sainement divisés

On le savait avant même qu'ils commencent à se parler: le RCM et le GAM n'ont pas pu s'entendre... Ce n'est pas une nouvelle; c'est la confirmation de l'évidence.

Il y a de réels éléments valables au sein du programme du Rassemblement des citoyens de Montréal; on ne peut oublier que le RCM a même réussi à présenter un candidat alors inconnu qui fit une bonne lutte au maire Jean Drapeau, il y a huit ans. Et le GAM a pu s'offrir un candidat de prestige, aux dernières élections, même s'il n'a su convaincre que bien peu d'électeurs. Les deux groupements ont donc en main quelques atouts. Mais qui a pu croire qu'ils pouvaient remplir une même main?

Ces deux groupes d'opposition ont donc perdu non seulement leur temps mais aussi un peu de crédibilité en voulant faire croire qu'ils pouvaient raisonnablement s'unir. On l'a déjà dit: si les programmes signifient quelque chose, le RCM et le GAM ne pouvaient pas s'entendre sans se trahir.

Chacun va donc partir de son côté, espérant trouver des candidats nombreux, et même un pour la mairie. Le résultat? On ne peut le prédire, surtout depuis que l'on sait la maladie qui affecte présentement M. Drapeau et qui pourrait influencer son avenir. Mais on peut affirmer, sans trop se tromper, qu'une opposition divisée a nécessairement moins de chances de prendre le pouvoir; et que la multiplicité des candidats à la mairie favorise naturellement le maire actuel.

Est-ce bien grave, tout cela? Peut-être pas.

D'une part, la fausse alliance que les deux groupes ont tenté de créer aurait engendré des malaises certains à tous les niveaux: au plan des principes de base, au plan des politiques, au plan des personnes, au plan de tout ce qui regarde l'administration de la ville. On ne peut longuement faire semblant que l'on s'entend quand on se contredit. La démocratie ne peut tirer profit d'une mauvaise alliance; aussi bien une saine confrontation.

Ce qu'exige, cependant, la démocratie, c'est que les principales tendances d'une population soient représentées par ses élus. Il n'y a que les systèmes oligarchiques ou les États totalitaires qui peuvent faire croire à l'unanimité; en démocratie, il faut qu'existe une opposition représentative. Autrement, la population démissionne de sa responsabilité d'être représentée dans ses options politiques au niveau des gouvernements.

Ce qui signifie que la pire tare de Montréal se trouve dans l'absence d'opposition au sein du Conseil municipal.

On sait que les deux représentants des partis d'opposition n'avaient pas tout ce qui leur fallait pour bien remplir leur rôle. Ils étaient seuls, isolés, presque abandonnés. Ils ont donné ce qu'ils pouvaient; mais leur pouvoir était diminué par leur nombre. Qui peut dire qu'il parle au nom de la population quand on n'entend que sa voix?

A Montréal, ce que l'on peut avant tout espérer, c'est que l'administration municipale respecte les règles de la démocratie.

Jean-Guy DUBUC



Droits réservés



Marc Laurendeau

Le mystère inopportun sur la santé du maire

(Collaboration spéciale)

Après quatre jours de silence complet sur la nature du mal qui venait de frapper le maire Jean Drapeau, les Montréalais apprenaient enfin que leur premier magistrat souffre d'une «légère paralysie au côté gauche». Un malaise d'abord perçu comme d'origine cardiaque s'est révélé un accident cérébro-vasculaire. À ce propos, les fuites émanant du milieu hospitalier nous renseignent plus en détail que les explications de M. Yvon Lamarre, président du Comité exécutif, en conférence de presse. S'inspirant de sources différentes, cependant, divers médias formulent des spéculations divergentes quant à la gravité du mal et quant aux chances de récupération de M. Drapeau. Un communiqué médical unique, complet, limpide, émis avec célérité aurait eu au moins le mérite de dissiper cette confusion.

Devant le malheur terrassant ce bourreau de travail qui s'est dévoué aux intérêts des Montréalais depuis 25 ans sans jamais prendre de vacances, on ne peut qu'éprouver de la compassion. Dans un geste chevaleresque, M. Michael Fainstat, conseiller du RCM et donc l'une des rares voix de l'opposition, au conseil municipal, a présenté lundi une motion pour souhaiter au maire Drapeau un prompt rétablissement. Beaucoup de Montréalais et même, plus largement, de Québécois auraient pu souscrire à la proposition du perspicace conseiller de Notre-Dame-de-Grâce. Sans être nécessairement d'accord avec la totalité des choix exercés par le maire Drapeau ni surtout avec ses méthodes de décision, plusieurs citoyens trouvent extrêmement triste de voir se tarir cet impressionnant réservoir d'énergie vitale et s'apaiser le souffle créateur de ce maire qui accomplissait sa tâche avec un sens inouï du devoir. Souhaitons que cette éclipse ne soit que provisoire.

Mais cette soudaine maladie est susceptible d'inspirer deux ordres de réflexion, d'abord sur le silence qui a entouré l'hospitalisation du maire Drapeau et ensuite sur la continuation de sa carrière. Lorsque des intérêts publics sont en jeu, il devient tout à fait indécent d'entourer d'un voile de mystère les graves problèmes de santé ressentis par un dirigeant politique. L'administration Drapeau-Lamarre a malheureusement transposé dans le domaine médical l'obsession du secret qui a caractérisé plusieurs des décisions importantes de la Ville de Montréal surtout depuis 1970.

Dans des circonstances analogues, le citoyen ordinaire aurait droit à ce que le secret professionnel de caractère médical protège sa vie privée. Ainsi, on aura remarqué, ces dernières semaines, que le jeune homme ayant subi une transplantation cardiaque a bénéficié de la protection de l'anonymat. Sa figure ne s'est donc pas retrouvée en page couverture des journaux, entourée de spéculations sur sa santé, sur la viabilité de la greffe et les risques de rejet. On a évité, par cette discrétion, les abus d'une publicité envahissante. Dans le même sens et de façon plus générale, la confidentialité des dossiers médicaux est un droit que chacun de nous peut revendiquer, ne serait-ce que pour préserver ses chances d'emploi, ses possibilités de contracter un prêt et, de façon plus globale, son intimité.

On ne saurait toutefois déduire de tout cela que les dirigeants politiques peuvent se réfugier derrière le secret médical. Pour eux, la divulgation de leur état de santé fait partie intégrante de contraintes de la vie publique. Selon une perspective démocratique, les précisions sur la santé des hauts dirigeants élus constituent l'une des formes de la transparence.

Dans le système politique des États-Unis, la connaissance de l'état de santé des personnages publics est entrée dans les moeurs. Les Américains sont habitués à connaître, de semaine en semaine, les déplacements de leur président, le lieu où il passe ses week-ends, les sports qu'il pratique. Ils sont renseignés là-dessus comme si le président et sa famille leur appartenaient.

Quand Ronald Reagan fut victime des coups de feu de John Hincley, la première dame elle-même, après avoir visité le président à sa chambre d'hôpital, fournissait à la télévision des détails sur son degré de récupération. Même la presse la plus sérieuse informe les Américains sur la surdité partielle de leur actuel président. Tout comme elle insistait sur la phlébite qui assaillait Richard Nixon au pire de la crise de Watergate. Parfois même, cette transparence, chez nos voisins américains, amène des abus, comme lorsqu'on bloque une candidature sérieuse au cabinet, simplement parce que l'individu pressenti fut déjà traité par un psychiatre.

En France, il a fallu un choc pour qu'on se sensibilise aux risques que crée l'obsession du secret. Quand le président Georges Pompidou est mort, frappé par le cancer, les Français se sont rendus compte que leur pays était dirigé depuis un an par un chef politique miné par la maladie et qu'ils n'en avaient rien su. Par la suite, Valery Giscard d'Estaing s'engagea à publier périodiquement un bulletin de santé au cours de son septennat. Il tint promesse au début. François Mitterrand, avant d'être élu, se lia par des engagements analogues mais sema la stupeur cet automne lorsqu'il se fit admettre avec beaucoup de précautions et secrètement à l'hôpital pour un examen dit de routine. Désormais, les Français ne peuvent plus fermer les yeux aussi facilement sur la santé de leurs dirigeants.

Le silence sur ces questions est d'ailleurs l'une des caractéristiques des régimes totalitaires. À défaut d'information précise sur l'état de santé des dirigeants soviétiques, notamment Leonide Brejnev, les citoyens d'URSS en sont réduits aux spéculations. Dans le même sens, pendant les dernières années de la vie de Mao Tsétoung, les Chinois ignoraient totalement à quel point la santé du grand Timonier était ébranlée. La mythologie populaire le présentait encore comme un personnage capable de traverser des rivières à la nage.

• • •

Au Québec, une évolution démocratique reste encore à faire. Le cas du maire Jean Drapeau reste le plus évident. Mais on doit aussi se rappeler que le premier ministre Daniel Johnson se savait condamné à moyen terme au moment où il est mort (son frère médecin le lui avait assuré). Mais si la maladie ne diminuait pas les facultés de ce chef politique extrêmement adroit, du moins elle le menaçait et cela n'aurait pas été mauvais que la population soit au courant. Sous d'autres cieux l'électorat israélien fait confiance à Menahem Begin même si son système cardio-vasculaire lui joue souvent de mauvais tours.

Rien n'est d'ailleurs perdu pour M. Jean Drapeau qui devait annoncer officiellement à la mi-août s'il se représentait à la mairie. Discrètement, lui et son parti se trouvaient déjà en campagne: on le voyait de plus en plus fréquenter les petites réceptions et les déjeuners de l'âge d'or, bref commencer par la base à faire le plein de sa clientèle. Devant la vision lamentable d'une opposition qui n'arrive pas à s'unir, on se disait que seule la maladie aurait raison de ce surhomme. Mais cela aurait été infiniment préférable qu'on laisse encore une fois parler les urnes.

Hausse de l'indice de morosité...

En moins d'une semaine, tous les chiffres publiés alimentent le pessimisme: l'indice de morosité est à la hausse.

Retenons les principales données:

•Gallup annonce que les trois quarts des Canadiens se disent insatisfaits des choix politiques du gouvernement central en matière d'économie. Au Québec, la cote de mécontentement touche 64%; elle s'élève à 87% en Colombie-Britannique, 77% en Ontario, 81% dans les provinces atlantiques.

•Le Conference Board a publié hier sur les attitudes des consommateurs une enquête montrant que les citoyens prévoient une aggravation de la situation économique au cours des prochains mois: ils s'abstiendront d'acheter des biens de consommation et, suivant la tendance qui se manifeste déjà, épargneront davantage. Au terme du deuxième trimestre de 1982, les consommateurs sont sensiblement plus pessimistes qu'ils ne l'étaient après les trois premiers mois de l'année.

•Il est prévu que les allocations totales versées en 1982 au titre de l'assurance-chômage s'élèveront à plus de $7 milliards, soit $2 milliards de plus qu'en 1981. Ces chiffres ont été communiqués aux Communes cette semaine.

•Statistique Canada annonçait hier, dans son analyse mensuelle de l'économie, que les investissements fléchissent notablement, ce qui témoigne de l'incertitude et de l'inquiétude des milieux d'affaires.

•L'indice des prix à la consommation augmente encore et l'on ne voit pas encore apparaître les signes d'un relâchement de l'inflation.

•Un phénomène est plus encourageant: le dollar canadien progresse régulièrement. Mais il faut en situer la cause aux États-Unis où les taux d'intérêt tendent à diminuer.

Devant ce sombre tableau, le gouvernement demeure rigoureusement fidèle aux orientations annoncées par M. MacEachen dans son budget du 28 juin: combattre l'inflation sans faire appel aux contrôles obligatoires, en tablant principalement sur l'incitation, l'esprit de solidarité, la discipline.

Ainsi, M. Donald Johnston, président du Conseil du Trésor, à la tête d'un comité ministériel de cinq membres, s'emploie à convaincre les Communes et l'opinion publique, avec des résultats incertains, que le gouvernement ramènera le taux d'inflation de 12% à 6%, d'une part au moyen des quelques restrictions déjà annoncées, d'autre part en incitant fortement les provinces et les municipalités à surveiller de près les prix qu'elles réglementent, comme le gouvernement fédéral entend le faire lui-même.

Des exceptions nombreuses seront nécessairement tolérées à l'égard des prix assujettis aux pouvoirs publics. Pourquoi autoriser une majoration en faveur d'un groupe et l'interdire à l'autre? Dans le secteur privé, ni les prix ni les salaires ne seront contrôlés: patrons et commerçants seront seulement «invités» à observer les normes de 6% et 5%. Pour réussir cet impossible pari, MM. Johnston, MacEachen et Trudeau s'en remettent à la bonne volonté des Canadiens. Ils comptent en outre gagner cette bataille avec le concours improbable des provinces et des municipalités.

Si la dépression profonde pouvait inspirer aux Canadiens la peur qui conduit à la sagesse, disait M. Trudeau l'autre jour, cette bataille serait gagnée. Nous n'en sommes pas là. C'est que la crise actuelle ne revêtira jamais le visage hideux de la crise des années trente: en 50 ans, la société s'est heureusement prémunie contre ces guerres intérieures grâce notamment à l'ensemble des mesures sociales et aux lois de nature bancaire et financière. On ne meurt plus de faim dans les ruelles.

C'est pourquoi les Canadiens ne souscriront pas facilement à la «croisade du 6%». C'est Jean-Luc Pépin qui a raison: gâtée par la prospérité et la facilité, cette société n'acceptera pas librement des sacrifices. Il faudra les lui imposer pour sauver l'économie.

Michel ROY

N.D.L.R.
Vincent Prince est en vacances. Il sera de retour la deuxième semaine d'août.

TRIBUNE LIBRE

LA PRESSE, MONTRÉAL, JEUDI 22 JUILLET 1982

EN VRAC

Un message d'une rare richesse

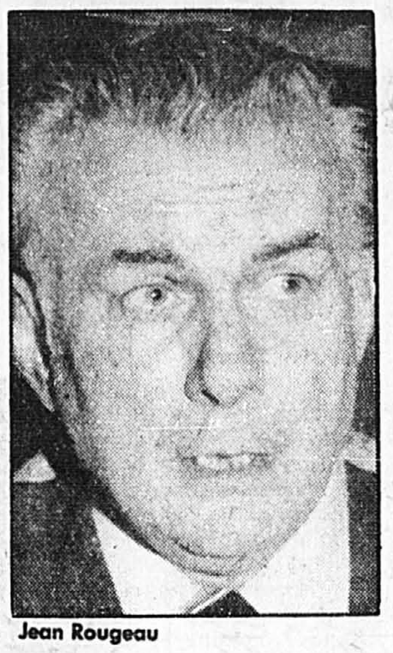
L'article de Réjean Tremblay dans LA PRESSE du 3 juillet au sujet du combat que livre M. Jean Rougeau contre le cancer m'a beaucoup touchée, et ce, pour plusieurs raisons: cinq de mes proches sont décédés de cette maladie.

Je ne connais pas personnellement M. Rougeau, mais son message a fait vibrer des cordes en moi. Il manifeste tant de lucidité, de courage et de dignité. Il me donne le goût de faire quelque chose pour aider à ma façon des malades en phase terminale. Si quelqu'un parmi eux désire écrire ou recevoir des lettres, je suis disponible et j'ai beaucoup de chaleur humaine à partager.

Je lance une bouée d'entraide et d'amitié. Que celui ou celle qui en aurait besoin n'hésite pas à s'y accrocher!

Madame M. VALIQUETTE
B.P. 285
Saint-Basile-Le-Grand
J0L 1S0

■



Jean Rougeau

Cher M. Rougeau,

Lorsque j'ai lu la manchette de LA PRESSE du 3 juillet «Soyez conscients du bonheur de vivre» (Jean Rougeau), je me suis immédiatement procuré le journal pour y lire, conserver et faire voir à d'autres cet article de Réjean Tremblay, chroniqueur sportif. Ce message profondément humain vaut plusieurs visites chez le médecin. Le témoignage que vous y donnez — j'en suis convaincu — ne tombera pas dans l'oreille de sourds.

J'ai à peu près votre âge, et vous étiez pour moi une idole alors que vous étiez lutteur professionnel. Vous étiez pour moi un idéal. Mais peu à peu, je me suis détaché de vous parce que je n'appréciais pas votre conduite. Et aujourd'hui, je redécouvre le grand Jean Rougeau d'autrefois!

Vous relevez le dernier défi de votre vie, vous avez découvert ce que Dieu attend de vous: l'amour de son prochain. Et combien je vous comprends pour avoir perdu, par ma faute, la personne que j'aimais plus que tout: ma femme. Elle m'a quitté parce que je manquais d'amour.

Dans cette épreuve, j'ai découvert Dieu. M. Rougeau, continuez à prier, à pardonner et ne questionnez plus. La raison pour laquelle Dieu vous a choisi, c'est qu'il vous a beaucoup donné et il attend beaucoup de vous maintenant. Dieu vous aidera, et toujours plus grande sera votre joie de mieux Le connaître. Il est le dernier espoir, la dernière personne à connaître et à aimer.

Bernard BLANCHETTE
Fleurimont

Bell Canada est insatiable

M. J. G. Patenaude
Secrétaire général du Conseil
de la radiodiffusion et des
télécommunications canadiennes,
Ottawa, Ontario

J'ai pris connaissance de la requête de Bell Canada qui demande au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) l'autorisation de hausser ses tarifs à compter du 17 janvier 1983.

Tenant compte du climat économique très dépressif que nous subissons depuis déjà un an, je trouve très audacieuse la requête de Bell de demander une majoration tarifaire de telle envergure; 25% aux services de résidence et 35% aux services d'affaires.

Nos politiciens fédéraux et provinciaux nous demandent de se serrer la ceinture en suggérant une maigre hausse de 6%; je suis d'accord, mais faudra-t-il que les compagnies monopolistiques tel Bell Canada reviennent sur terre et engendrent le pas pour combattre l'inflation. Dans de telles circonstances, une réduction de service serait plus appropriée qu'une telle augmentation.

J'espère que le CRTC saura freiner ces demandes excessives qui, j'en suis persuadé, ne pourraient être acceptées par la clientèle si la compétition existait. Ces demandes sont une risée.

Michel MARTINEAU
Ste-Dorothée

Gérard Trudeau au SPCUM

Florian Bernard
journaliste

J'ai bien lu votre article du 19 juin au sujet de M. Gérard Trudeau, grand patron de l'administration du service de police de la CUM.

Vous nous avez fait la présentation d'un «super-héros» de l'administration qui a «révolutionné le S.P.C.U.M.» Il ne nous reste plus qu'à crier Bravo!

Cependant, vous avez fait plusieurs affirmations dans cet article qui me rendent très perplexe. En effet, étant moi-même policier depuis 73, je n'ai pas de souvenir que: «Depuis 1974 ce «civil» a complètement transformé les structures de la police.»

Vous avez écrit: «On disait que la police de la C.U.M. était la plus malade en Amérique du Nord. Cinq ans plus tard, Gérard Trudeau a réussi à réduire de moitié le taux d'absentéisme et à récupérer plus de 200 journées-hommes par semaine.»

Je considère cet énoncé comme une affirmation des plus audacieuses. En effet, en aucun temps vous n'avez mentionné quelle a été la façon «miraculeuse» utilisée par M. Gérard Trudeau pour arriver à de tels résultats. Et pire que cela, vous ne tentez jamais dans votre article de faire une analyse pour évaluer d'autres causes qui auraient pu modifier le comportement des policiers.

Or, on se rappellera que c'est en 1978 qu'a été instauré le «fameux» horaire de travail appelé «4-3». Il serait sûrement souhaitable de se demander quelle a été la réaction des policiers face à ce nouvel horaire. Auront-ils eu à prendre moins de journées de maladie pour leurs activités sociales et familiales? Ce nouvel horaire aura-t-il pu améliorer leur motivation de façon sensible?

Je constate que vous avez présenté des statistiques fort éloquentes pour les journées de travail perdues pour le S.P.C.U.M. Cependant, la liaison de cause à effet demeure très obscure dans mon esprit. Peut-être pourriez vous élaborer davantage?

Vous avez mentionné dans votre article d'autres exploits fort élogieux pour M. Gérard Trudeau. Certains présentent un intérêt digne de mention, d'autres beaucoup moins. Par exemple, vous avez écrit: «La prochaine étape... c'est l'achat massif de petites voitures économiques.» Eh bien! avec la récession économique que l'on connaît aujourd'hui, il ne faut vraiment pas être sorcier pour penser à cela.

A noter, M. Florian Bernard, que cette lettre ne veut en rien discréditer M. Gérard Trudeau. Bien au contraire, je me réjouis des éléments positifs qu'il a pu apporter par son travail. Et je crois qu'il est d'une importance capitale pour un Service de Police qui veut être dynamique, de se doter de ressources humaines compétentes. Or, la présence de M. Gérard Trudeau au sein du S.P.C.U.M. ne doit pas nous surprendre, si cette même compétence était non disponible au sein de ce Service de Police, dans une sphère aussi spécialisée qu'est l'administration.

Vous avez réussi à créer un «haut fait d'exception», alors que la situation, relativement banale, exigeait l'embauche d'un civil. Je vous cite: «il a mis en place une structure «civile» avant-gardiste au sein de la police, probablement unique en Amérique du Nord». D'après votre article, il semble que Toronto devance toujours Montréal au chapitre de l'administration.

En guise de conclusion, je déplore l'attitude très partiale que vous avez prise pour nous présenter ce «GRAND CIVIL» au sein de cette armée de «petits bonshommes en bleu»... Bien naïf celui qui a tout gobé sans réagir. J'ai perçu cet article comme un miroir à effet optique, le reflet de la réalité est souvent bien changé.

Yves BISSON,
Montréal

La lettre de M. Bisson démontre une fois de plus que la'arrivéd de «CIVILS» dans un service de police suscite toujours une certaine méfiance et une certaine absence d'objectivité. **F.B.**

C'est ça la police?

Devrais-je remercier les chauffeurs de taxi et les policiers de la CUM pour leur courage et leur dévouement sans égal?

Samedi, le 10 juillet, vers trois heures trente du matin, je reviens à pied d'un bar du Vieux Montréal. Ayant pris quelques verres, j'avais laissé ma voiture là-bas.

Je monte la rue St-Denis vers le nord. Au sud de la rue Ontario, je suis approché par deux jeunes qui me demandent mon argent. En voyant mon refus, l'un d'eux s'en va, mais l'autre m'a battu et volé mon argent.

Lorsque l'altercation a commencé, trois voitures de taxi s'arrêtent pour voir ce qui se passe, et alors que je suis étendu sur le trottoir et qu'il me bat, en vidant mes poches, je leur crie d'appeler la police mais pas un ne bouge. Lorsque je me suis relevé, le visage plein de sang et que mon assaillant allait tout bonnement manger au restaurant de l'autre côté de la rue (avec mon argent), j'ai engueulé les chauffeurs en leur disant qu'ils espéraient peut-être prendre un client maintenant que je n'avais plus d'argent. Ils ont alors déguerpi.

Alors que j'attendais sur le trottoir pour essayer de voir un policier, un des chauffeurs de taxi avait probablement eu un éclair de génie, car il avait averti le poste de police à trois rues de là et il m'a dit d'attendre qu'ils arrivaient. Quarante-cinq minutes plus tard, pas de policiers nulle part. Alors j'ai décidé de rentrer chez moi à pied, le visage en sang.

Devant le parc Lafontaine, environ huit policiers sont là faisant je ne sais trop quoi, alors je vais les voir. Je parle à un policier qui m'écoute d'un air ennuyé, les autres me regardent et me tournent aussitôt le dos. On ne m'a jamais offert de m'amener à l'hôpital ou chez moi. En fait, je les dérangeais. Ils avaient hâte que je m'en aille, et ils ne voulaient rien savoir de moi (cela doit être une nouvelle clause de leur convention collective).

Pour un chat écrasé, les policiers seraient arrivés en quelques minutes, mais pour un citoyen attaqué, cela prend des heures.

Enfin, la morale de cette histoire, c'est que si vous n'êtes pas un chauffeur de taxi ou un policier, ne comptez pas sur eux pour vous aider et après, on se morfond à nous dire de ne pas se faire justice soi-même.

Eh bien! qui le fera?... les policiers?

A. GIROUX
Montréal

Pour trouver la paix intérieure

Quand je me laisse envahir par «les nouvelles» à la télévision, un sentiment étrange me traverse l'âme. Pour retomber sur mes deux jambes, je me refère alors à mon bien-être interne, à la confiance que j'ai en moi, à mes capacités, au sentiment que j'ai de ma propre valeur, à une certaine sécurité. Mais si je n'ai rien de ces bonnes choses qui me sont données quasiment par la nature, je me retrouve passablement en mauvaise posture. Mon équilibre est précaire.

La morale de cette histoire: je dois prendre soin de moi, personne ne le fera à ma place. Et si chacun s'occupait de son propre état d'esprit, il y aurait peut-être moins de gens «abîmés» psychiquement. Le monde tournerait peut-être mieux? M. Reagan perdrait de sa popularité, on espérerait moins des différents sommets, l'individu serait peut-être mieux dans sa peau. J'ai hâte qu'on attribue des fonds pour mettre en valeur les richesses de notre être intérieur, qu'on explique aux gens le bon fonctionnement de notre délicate machine. Il serait plus que temps que la masse de la population vive en dehors de cette angoisse collective.

J'espère qu'il va y avoir d'autres «Love Stories». Tant que les individus n'auront pas compris que l'on doive prendre le temps de s'asseoir au puits et parler avec la Samaritaine et laisser transparaitre son intérieur, il ne sera pas surprenant de constater que le monde se tournera alors les yeux vers le faste, l'exhibitionnisme, l'artificiel, l'horreur et la cruauté.

R. JARRY
Chomedey-est
Laval

À quand le «compteur d'air» ?...

Le Parc des Voltigeurs, près de Drummondville, est une oasis de verdure, de calme, sur les bords de la rivière St-François.

Depuis plusieurs années, nous nous y arrêtons fréquemment, mon mari et moi, pour pique-niquer et admirer la nature. Mais ne voilà-t-il pas qu'on nous demande $3 pour y stationner, tarif fixe pour la journée comme pour quelques minutes. C'est beaucoup pour casser la croûte car quantité de personnes n'y vont que pour ça, donc environ 30 minutes. Ceux qui s'y arrêtent, dans la plupart des cas, sont des gens peu fortunés et mangent là car ils n'ont pas les moyens de se farcir une addition à l'un des infects restaurants qui longent la route 20 (on mange bien au Québec).

Pourquoi encore taxer les démunis et à quand le «compteur d'air»?

Manon LAFRANCE
Ste-Foy (Québec)

Respectons davantage les victimes des agressions sexuelles

Monsieur Jean Chrétien, ministre
Ministère de la justice

Monsieur le ministre,

En avril dernier dans le Devoir et encore récemment à Radio-Canada (17 juin 82), vous teniez des propos avec lesquels nous sommes profondément en désaccord. Ces propos concernaient le Bill C 53, plus particulièrement, les questions sur les antécédents sexuels de la victime qui pourraient encore être permises.

Imaginez qu'au même moment une victime consente à se livrer à des activités sexuelles avec trois personnes et que, par la suite, elle décide de porter des accusations de viol contre l'une seule» (Devoir, 23-04-82) diriez-vous pour ainsi justifier le fait que l'on puisse amener ces éléments à la cour, l'accusé ne disposant d'aucun autre moyen de défense!

Supposez, monsieur Chrétien, qu'une femme ait effectivement eu des relations sexuelles avec deux de ces hommes et qu'elle ait été violée par le troisième sous prétexte qu'elle avait consenti pour les deux autres! Les deux compères pourraient aussi venir témoigner, «de bonne foi», dans le sens de l'accusée puisque beaucoup d'hommes et de femmes, malheureusement, sont encore convaincus qu'une femme qui a des relations sexuelles avec plus d'un homme dans sa vie, sera nécessairement consentante pour tous les autres.

Vous savez aussi sans doute que les procès de viol se font généralement devant juge et jury. Jury qui vient de la population et qui entretient, dans la majorité des cas, tous les préjugés connus contre les victimes d'agressions à caractère sexuel. L'exemple que vous apportez nourrit d'ailleurs très bien l'un de ces préjugés.

Nous partons d'un principe d'équité et croyons que si le Bill C 53 veut vraiment aller dans le sens de protéger le droit des femmes à leur intégrité physique et morale, le droit au respect de leur vie privée, si nous voulons que les agressions sexuelles soient davantage dénoncées pour le plus grand bien public, on se doit de traiter la victime avec autant «d'égard» que l'agresseur! Sinon, nous devrons sérieusement vous poser la question collectivement; dans quelle type de société vivons-nous encore?

Pour toutes ces raisons, nous du Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de Sherbrooke, croyons que toute question relative à la vie sexuelle de la plaignante devrait être interdite. Comment pouvons-nous prétendre à une justice quelconque en maintenant la règle de deux poids deux mesures?

Nous osons espérer que vous serez sensible à nos représentations. De toute façon, nous comptons bien demander l'appui d'autres groupes ou personnes du Québec sur ce point!

Madeleine LACOMBE
pour le Centre d'aide et de lutte
contre les agressions à caractère
sexuel de Sherbrooke



Jean Chrétien

Autour de l'affaire Piperno

L'épitre insidieuse de M. Delligatti, *Les aventures de Piperno* (LA PRESSE, 23-6-1982) se base sur deux éléments factuels d'une fausseté hilarante s'ils n'avaient pas pour effet d'atteindre injustement la réputation de quelqu'un.

(I) M. Robert Badinter n'a jamais été l'avocat de M. Piperno. Il a été cependant l'un des signataires de l'appel contre la persécution politique infligée à celui-ci. Il ne s'agit donc pas de faire la différence entre l'exercice de sa profession d'avocat d'une part et l'accomplissement de ses fonctions de ministre de la Justice, d'autre part. M. Badinter, en s'associant aux protestations contre le harcèlement infligé à M. Piperno, ne faisait alors qu'exercer sa liberté de conviction politique.

(II) La décision de refouler M. Piperno vers le Canada n'a pas été prise par le ministre de la Justice Badinter mais provient plutôt du ministère de l'Intérieur dont le titulaire est M. Gaston Deferre. Elle serait motivée par le désir d'éviter d'éventuelles requêtes en extradition, l'unique chose que l'Italie semble fabriquer avec rapidité. Il est intéressant de savoir qu'à l'heure actuelle, la France offre l'hospitalité à environ 500 citoyens italiens accusés dans leur pays de délits politiques.

Ces deux bourdes étant corrigées, M. Delligatti prétend insinuer que M. Badinter (mais, implicitement, surtout M. Delligatti lui-même) «connait très bien les responsabilités de M. Piperno».

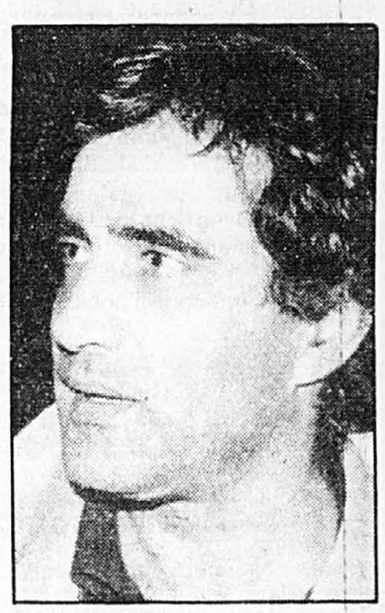
Qu'on se rappelle que l'affaire Piperno a été évaluée par les tribunaux français et canadiens! M. Delligatti possède-t-il des preuves des «responsabilités de Piperno» que les magistrats italiens, français et canadiens ignorent?

L'invocation de Macchiavelli au soutien de ses affirmations est, enfin, très significative. Le penseur de la Renaissance préconisait l'emploi systématique de l'abus de pouvoir pour renforcer l'hégémonie de son ami, le prince Valentino. Est-ce là la recommandation de Delligatti aux amis de la répression politique en Italie?

Marta PETRUSEWICH
Outremont

■

Suite à un article où je rappelais la situation des intellectuels italiens emprisonnés depuis plus de trois ans et où j'affirmais que M. Piperno,



Francesco Piperno

comme les soixante intellectuels arrêtés le 7 avril 1979, étaient poursuivis pour leurs idées politiques, M. le professeur Michelguglielmo Torri m'accuse d'être un professeur peu renseigné. C'est possible, mais dans ce cas je ne suis pas seul.

Le savant et renseigné professeur Torri revient dans sa lettre sur les «preuves» de la culpabilité de M. Piperno. Si M. le savant professeur avait pris la peine de se renseigner, il saurait que toutes les «preuves» qu'il mentionne dans son pamphlet et nommément le témoignage-fleuve de Savasta, ont été étudiées par dix-sept juges canadiens, et très minutieusement par les juges Boilard et Martineau de la Cour supérieure, et qu'elles ont été écartées comme absolument inconsistantes, non fondées et non recevables eu égard aux règles de notre droit canadien.

Quels intérêts recherche alors M. Torri en revenant là-dessus. Nos tribunaux ont tranché, il n'y a pas de preuve recevable en droit canadien. Ce n'est certainement pas en lisant M. Torri que les Canadiens seront renseignés.

S'il est une chose que je sais cependant, c'est que l'injure et la diffamation n'ont jamais été des moyens honnêtes de débat intellectuel, et s'ils ont cours dans les milieux que fréquente le professeur Torri, je suis enfin renseigné.

Georges A. LEBEL
Montréal

ACTION TRAVAIL DES FEMMES

Précisions du ministre Axworthy

Le 8 juillet 1982, des journaux montréalais ont rapporté les allégations d'Action Travail des Femmes au sujet de l'accessibilité des femmes aux cours de formation spécialisée. Comme je considère que l'on a présenté la position de la Commission sous un faux jour, je désire vous fournir les renseignements suivants afin de clarifier la situation.

Le 17 mai 1982, monsieur Rémi Bujold, mon secrétaire parlementaire, rencontrait des représentantes d'Action Travail des Femmes. À cette occasion, celles-ci l'informaient du refus de leur demande pour un cours de soudure pour des femmes dans la région de Montréal. En ce qui concerne l'établissement d'un cours additionnel, la Commission jugeait qu'il n'y avait pas lieu d'établir un nouveau cours étant donné le grand nombre de soudeurs qualifiés présentement en chômage à Montréal. Il faut noter que la Commission n'a acheté qu'un cours de soudure pour 15 stagiaires en 1982-1983. Lors de la sélection des stagiaires pour ce cours, les cinq femmes qui avaient manifesté de l'intérêt pour le cours furent convoquées. L'une de ces femmes ne s'est pas présentée, deux se sont désistées et deux se sont inscrites au cours.

Le 18 mai, monsieur Bujold communiquait avec les fonctionnaires de l'administration régionale et le jour même, monsieur Bernard Dufresne, directeur des Programmes de formation, rencontrait les représentantes de l'organisme. Monsieur Bujold communiquait avec ces dernières le 28 mai pour leur faire part que, dans la conjoncture actuelle, il n'y avait pas lieu de changer la décision.

Le 17 juin, madame Rémi, d'Action Travail des Femmes, communiquait avec monsieur Bujold demandant s'il serait possible de dispenser de la formation dans l'éventualité où le Canadien National embaucherait des femmes. Le lendemain, on informait madame Rémi qu'une décision leur serait communiquée dès que possible. Ce n'est que le 8 juillet que monsieur Bujold aurait pu leur communiquer une réponse. Advenant que le Canadien National décide d'embaucher des femmes pour les former comme soudeuses, la Commission pourra signer des contrats de formation dans l'industrie pour les aider à former ces femmes.

Je voudrais aussi vous informer des mesures spéciales prises par la Commission pour assurer une plus grande facilité d'accès des femmes aux professions non traditionnelles. D'une part, les femmes ont priorité pour trois places sur chacun des cours achetés pour 66 types de cours préparant à des professions non traditionnelles dispensés au Québec en vertu du Programme de formation en établissement. Dans la région de Montréal, on dispense 36 de ces types de cours. Par exemple, ces cours comprennent de la formation en programmation et analyse des systèmes informatiques, en débosselage et peinture d'automobile et en conduite de presses offset.



Lloyd Axworthy

De plus, en vertu du Programme de formation dans l'industrie, Emploi et Immigration Canada rembourse 75 pour cent du salaire versé, jusqu'à concurrence de $250 par semaine, lorsqu'il s'agit de femmes dans des métiers non traditionnels. Cet encouragement spécial se compare à 50 pour cent de remboursement du salaire lorsqu'il s'agit des clients ordinaires. Au cours de 1981-1982, 386 femmes ont bénéficié de ce programme au Québec, dont 87 à Montréal. Lorsqu'il s'agit du Programme de formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée, le remboursement peut être effectué pour une période maximale de deux ans.

Monsieur Bujold a de nouveau communiqué avec madame Rémi, d'Action Travail des Femmes, et il la rencontre aujourd'hui pour discuter de ce qu'il est possible de faire.

J'espère que ces renseignements démontreront clairement que la Commission ne discrimine pas contre les femmes qui désirent s'inscrire à de la formation pour des professions non traditionnelles, mais qu'en fait, elle a initié des changements importants en ce sens au cours des deux dernières années.

Lloyd AXWORTHY
Ministre, Emploi et
Immigration

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 ». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	**ANNONCES CLASSÉES**	
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 17h30 (fermé le samedi)		Commandes du lundi au vendredi 9h a 17h	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h a 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	**GRANDES ANNONCES**	
COMPTABILITÉ		Detaillants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé-Presse	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

L'OFFICE DES DROITS DES DÉTENUS DÉNONCE LE FÉDÉRAL

Deux détenus par cellule: une décision «monstrueuse»

Pour l'Office des droits des détenus, la décision du solliciteur général du Canada, M. Robert Kaplan, d'imposer la double occupation des cellules dans les pénitenciers fédéraux, est carrément monstrueuse parce qu'elle contrevient à l'ensemble des règles les plus élémentaires de traitement humain des détenus.

CONRAD BERNIER

Selon l'ODD — c'est le comité des détenus du pénitencier Leclerc qui lui a demandé de dénoncer cette décision du solliciteur général — le régime de la «double occupation de cellule» dans les pénitenciers fédéraux viole toutes les règles et recommandations élaborées par des organismes comme l'ONU et le Conseil de l'Europe, et met même au rancart la loi constitutionnelle de 1982 qui garantit à chaque citoyen le droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne, à la protection contre toutes les peines ou traitements cruels et inusités.

Me Nicole Daignault a soutenu, hier, au cours d'une conférence de presse, que «la double occupation d'une cellule à peine assez grande pour loger un prisonnier entraîne invariablement une détérioration des conditions de détention affectant la santé mentale et physique des prisonniers, génère une augmentation rapide de la violence tant de la part des gardiens que des détenus, empêche la réalisation de tout programme visant à la réhabilitation et, éventuellement, est la cause directe d'émeutes sanglantes».

Toujours selon Me Daignault, «l'expérience a démontré, aux Etats-Unis, que la surpopulation dans les établissements de détention crée des conditions de vie quotidienne qui sont une violation de la Charte des droits de l'homme et constituent un traitement cruel et inusité. Depuis 1976, les tribunaux ont ordonné la fermeture de prisons ou la modification des conditions de détention dans les prisons de 29 Etats».

Considérant que la population carcérale augmentera au cours des prochaines années pour des raisons qui tiennent d'abord à l'abolition d'une deuxième libération pour un détenu qui aura commis un crime majeur pendant sa libération, à l'imposition de sentences plus longues, à la pratique de la Commission des libérations «qui révoque les libérations pour des causes aussi nébuleuses qu'un 'fonctionnement inadéquat'», l'Office des droits des détenus demande l'arrêt immédiat de toute modification des cellules des pénitenciers fédéraux visant à organiser la double occupation, la remise en liberté immédiate de tous les prisonniers réincarcérés après la révocation d'une libération sans qu'aucun crime n'ait été commis pendant leur période de liberté, la libération immédiate de tous les prisonniers dont la classification établit qu'ils ne représentent aucun risque sécuritaire et l'adoption, le plus tôt possible, d'une législation qui mettrait fin aux sentences d'emprisonnement inutiles et aux condamnations à des peines de très longue durée.

L'ODD affirme, enfin, que «la décision de loger les prisonniers deux par cellule n'a fait l'objet d'aucune règle de droit et est inacceptable dans une société libre et démocratique».

Restigouche: les Micmacs poursuivent 26 agents de la SQ

Les poursuites totalisant près de $1.4 million intentées le 10 juin dernier par les Micmacs de Restigouche, à la suite des deux raids de la Sûreté du Québec dans leur réserve à la fin du printemps dernier, ont été logées contre 26 agents de la SQ, le ministre de la Justice, Marc-André Bédard et celui du Loisir de la Chasse et de la Pêche, M. Lucien Lessard.

PIERRE GINGRAS

Les Micmacs ont également impliqué Ottawa dans cette affaire en déposant en Cour fédérale la semaine dernière une poursuite totalisant $200,000 contre les autorités fédérales.

Au cours d'une conférence de presse hier, à Montréal, le Mouvement québécois pour combattre le racisme s'est fait le porte-parole des Micmacs pour expliquer que les 1,600 habitants de la réserve avaient entrepris ces procédures judiciaires parce qu'ils prétendent avoir été «gravement atteints dans leur dignité, insultés, brimés dans leur liberté de circuler, tenus sous la menace d'armes offensives et séquestrés collectivement». Ils estiment en outre avoir droit à des réparations à la suite du comportement des préposés du Procureur général du Québec à leur endroit et des déclarations publiques faites par les ministres Bédard et Lessard. Un seul représentant des Micmacs, M. Fred Isaac, assistait à la conférence. Pour bien montrer la détermination de la bande de Restigouche, il a déclaré ironiquement qu'ils seraient prêts à régler hors cour à la condition d'obtenir satisfaction...pas moins de $1.3 million.



Photothèque La PRESSE

Les ministres de la Justice, Marc-André Bédard (à gauche) et du Loisir, de la Chasse et de la pêche, Lucien Lessard.

Quatre types de réclamations

La requête en Cour supérieure dont LA PRESSE a obtenue copie compte 173 pages et contient le nom de tous les habitants de la réserve. Elle compte quatre types de réclamations distinctes, soit une demande de réparations globale atteignant $1 million, de même que des réclamations pour saisie de matériel, manque à gagner, sévices corporels et atteinte à la réputation.

Une soixantaine d'entre eux réclament en effet la somme totale de $43,590 pour divers effets saisis par les agents de la Sûreté, dont 112 filets de pêche. La bande exige de plus le paiment de $189,000, soit l'équivalent de 37,800 livres de saumon à raison de $5 la livre, ce qui représente la totalité des prises qui auraient été effectuées au cours de l'été si les effets de pêche n'avaient pas été confisqués. Les Micmacs prétendent avoir été obligés d'acheter de la nourriture pour remplacer ces pertes.

Par ailleurs 25 Micmacs réclament le paiement de $137,050 en guise de réparations pour blessures corporelles diverses, atteinte à la réputation, dommages à la propriété, séquestrations et dommages psychologiques.

El Treco : une ville dortoir québécoise en plein désert

LES QUÉBÉCOIS EN ALGÉRIE

Un sauna. En descendant d'avion à El Asnam, à 220 kilomètres à l'est d'Alger, on entre dans un sauna qui s'étend à perte de vue. Et le vent qui souffle ne fait qu'accentuer la chaleur écrasante.

Pourtant, malgré les 50 degrés Celsius et les indications arabes qui bordent la route, le paysage semble familier. On se croit à Beloeil ou à Ville Saint-Laurent. Les quartiers qu'on traverse ont un air de nouveau développement de ville québécoise, un air de banlieue tranquille.

Des séries de maisons individuelles et de duplex se côtoient dans un urbanisme de ville dortoir. Parmi des 10,000 maisonnettes, près du cinquième, 1,784 pour être exact, portent une griffe beauceronne, l'inscription *Treco* de la compagnie de maisons préfabriquées de Saint-Joseph de Beauce.

El Asnam en septembre 1980 était une ville algérienne moyenne, de 120,000 habitants, dont on disait dans les milieux intégristes comme chez les couche-tard qu'on s'y amusait un peu plus qu'ailleurs. Punition d'Allah, selon les premiers, la cité était frappée le 10 octobre 1980, pour la seconde fois de son histoire, par un violent tremblement de terre. Si Allah est en cause, il n'a pas lésiné. La première secousse, de 7.5 sur l'échelle Richter, fut suivie de 682 autres faibles. Le tout a fait 2,590 morts, 9,000 blessés graves et des kilomètres de ruines.

Des compagnies d'une dizaine de pays étrangers ont été mises à contribution pour reconstruire la ville. Treco a décroché le second contrat en importance: installer entre janvier et septembre 1981 ses 1,784 maisons et importer pour cela 450 travailleurs québécois qualifiés. Facture: $68 millions.

Aujourd'hui, à la «base-vie» de Treco d'El Asnam, il n'y a plus qu'une quarantaine de personnes. Sur la terrasse du bâtiment principal, celui qui porte l'inscription *El Treco*, quelques buveurs de bière — toujours la même, l'algérienne Nouas, un peu fade — s'interrogent sur l'arrivée prochaine du bateau, du boulot. Le chargement attendu amènera le matériel nécessaire à la construction des premiers de huit petits campus scolaires commandés à Treco.

En tout, une quarantaine de bâtiments doivent être livrés, clés en mai, en décembre. Encore une fois, des travailleurs québécois feront la traversée, fin août, début septembre. Ils ne seront plus que 200, pour un contrat total de $30 millions.

Les meilleurs

En attendant, les habitants de la «base-vie» préparent le terrain pour cette seconde phase et disposent d'un peu plus de temps pour se récréer. Ce jeudi, à *El Treco*, c'est soir de *charcoal*. Le chef a monté son barbecue et chacun grille à son goût sa — ou plutôt ses — grosses tranches de steak. Du boeuf importé, il va sans dire, du Canada, comme l'essentiel de la bouffe du chantier.

Jeudi soir, parce que le weekend à El Asnam comme partout en Algérie et dans le monde musulman, ne dure qu'un jour: le vendredi. La veille, on peut se permettre de prolonger la soirée au-delà de dix heures. Le vendredi, pour plusieurs, c'est la promenade à la mer. A Tenes, à une demi-heure de route, la Méditerrannée est invitante et l'air nettement plus frais. Entendons-nous, il y fait un supportable 40 degrés Celsius.

Puis, la routine reprend. La routine, aujourd'hui, c'est plutôt calme. Mais à l'époque de la construction des logements, c'était douze heures par jour, six à sept jours par semaine. «Des gens qui ont été parfois 36 heures sans revenir à la base-vie», explique Jacques Leduc, chef de chantier. «C'est pas pour se vanter, renchérit son adjoint Carol Claveau, de Sept-Iles, mais on est les plus rapides, on est les meilleurs.»

C'est d'abord pour le salaire que les travailleurs québécois de la construction décident de venir travailler de trois à six mois d'affilée en Algérie. La paye s'élève souvent à plus de $1,200 par semaine, bien qu'aucune des heures travaillées ne soit payée à taux supplémentaire. Ceux qui «toffent» plus de six mois au cours d'une même année ont droit à un cadeau du fisc: la moitié du salaire gagné à l'étranger est épargnée par l'impôt. Un cadeau qui atteint souvent $10,000.

Un âne dans le salon

Pour le salaire mais aussi pour l'aventure, le changement. Ici plus qu'à Alger, les contacts entre les travailleurs et la population locale sont nombreux. La participation plus active des ouvriers algériens aux travaux de Treco, 350 l'an dernier, ont tissé des amitiés. Nombre des Québécois ont été conviés à la table de leurs collègues mususlmans.

C'est le cas de John Paquette, un résidant de Saint-Georges-de-Beauce qui décidait en décembre 80, à 55 ans, de vendre sa boutique d'articles sportifs pour découvrir de nouveaux horizons. Responsable de l'approvisionnement, il a plus que quinconque sur le chantier gagné la confiance des Algériens.

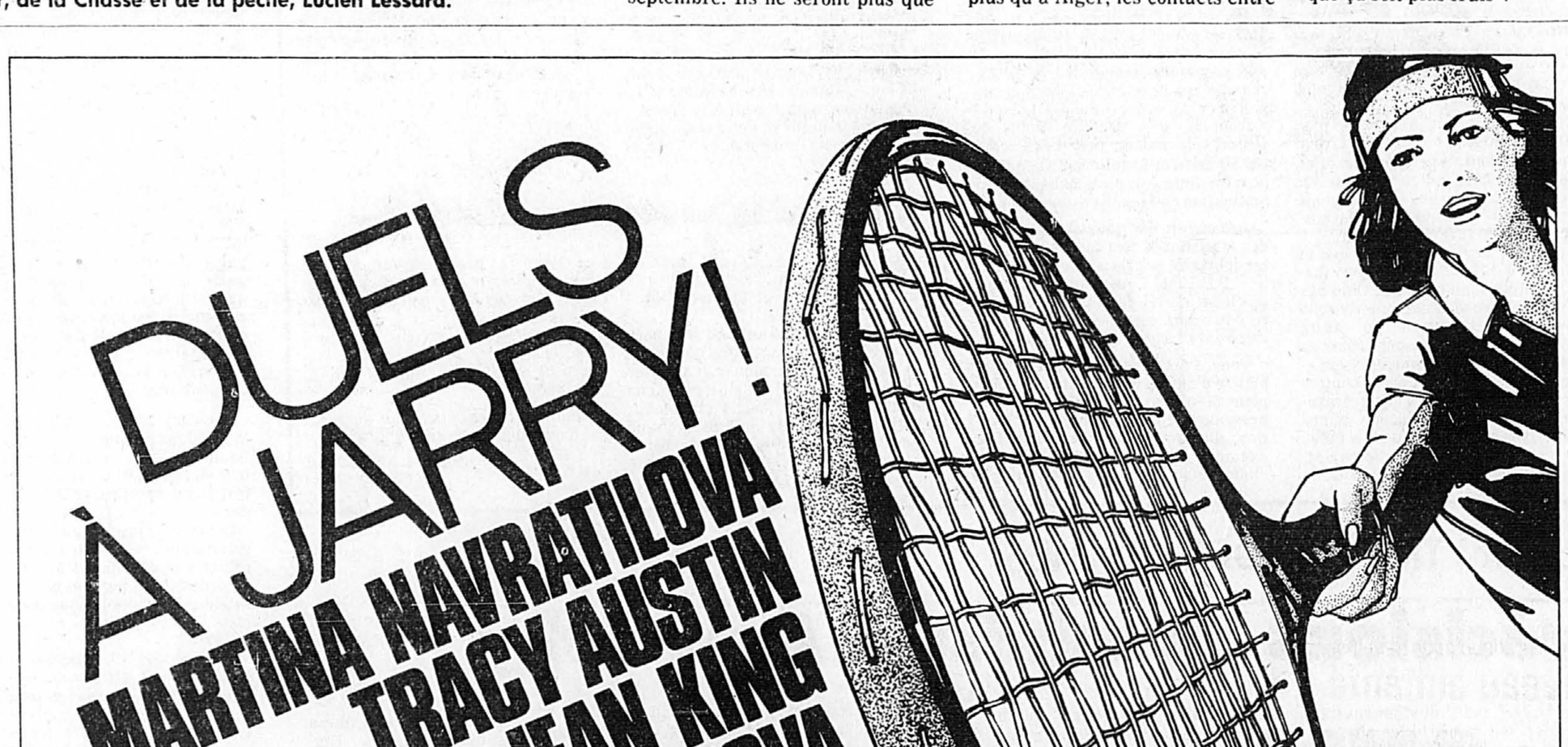
Il vous fera inviter sans peine à prendre le thé à la menthe et le café arabe chez Salah, qui habite près de la «base-vie». Dans la cour intérieure de sa modeste demeure (rescapée de la secousse), Salah réunira les 21 membres de sa famille et repoussera l'heure de coucher des enfants pour honorer votre présence. Et si vous trouvez que les portes de ses chambres ont un petit air de «plywood» québécois, vous azvez visé juste. Le troc a ici tous ses droits.

John Paquette, sa femme Dyna, et quelques autres ont fièrement gardé la «base-vie» au début de l'année, alors que presque tous étaient rentrés au Québec. Les logements ayant été distribués depuis peu à leurs nouveaux occupants, il ont dû, seuls, faire face aux nombreux «cas d'urgence».

Certains Algériens ne savaient pas comment entrer dans leurs maisons fermées à clé. D'autres s'étaient irrémédiablement enfermés dans leur salle de bain. Quelques-uns ont eu peine à se départir de leurs habitudes, prises dans leur ancien logis de brique et de ciment.

En visite chez un des nouveaux habitants de maison Treco, un Québécois a ainsi croisé un âne dans le salon. Un autre, venu effectuer une réparation, a eu la surprise de constater que le sol de la maison était recouvert d'eau.

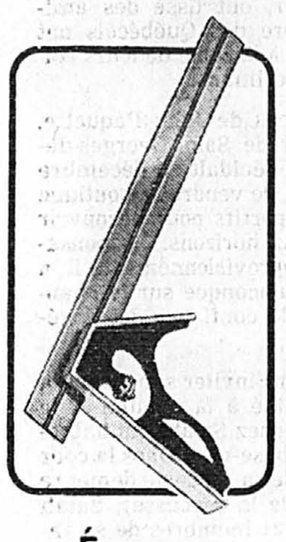
«Vite, où est les problème?» a-t-il demandé à la maîtresse des lieux. «Il n'y a pas de problème, a-t-elle répondu, j'ai arrose pour que ça soit plus frais».



Travaillez en maître

CANADIAN TIRE

Grandes marques. Bas prix courants



Équerre combinée

Niveau et pointe

5.49

Règle d'acier de 12" graduée en 1/8, 1/16, et 1/32". 57-7825

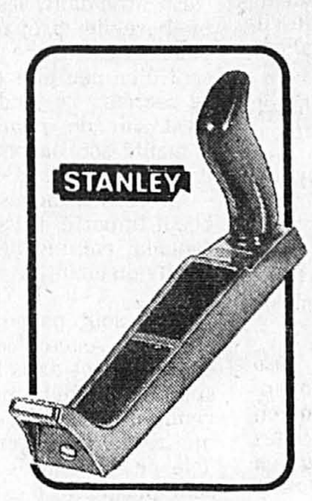


Rabot de 1⅝" de large

6⅝" de long

12.79

Lame acier. 57-6207
Rabot réglable.
57-6224 $21.99

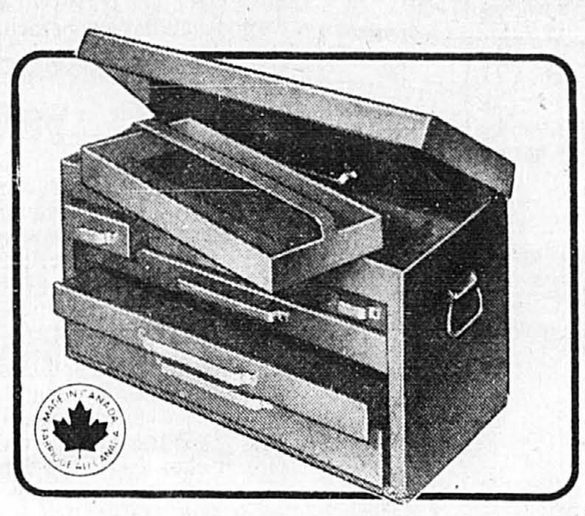


Rabot "Surform"

Env. 10" de long

13.79

Pour façonner le bois. Lame normale en acier. 57-6750



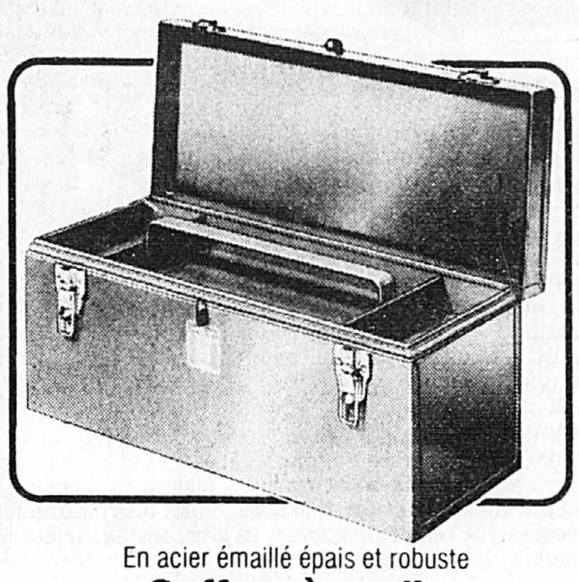
3 tiroirs pleine largeur et 3 petits

Coffre à outils

Environ 26 x 12 x 14"

89.95

Mastercraft en acier de qualité. Arrêts de sûreté, émaillage au four durable. Serrure avec 2 clés. Avantageux. 58-0836



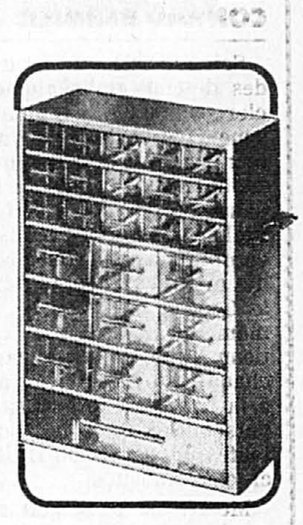
En acier émaillé épais et robuste

Coffret à outils

Environ 21 x 8¾ x 9"

18.99

Mastercraft de belle qualité. Prend les grands outils. Plateau amovible à poignée. Charnière continue. 58-0818

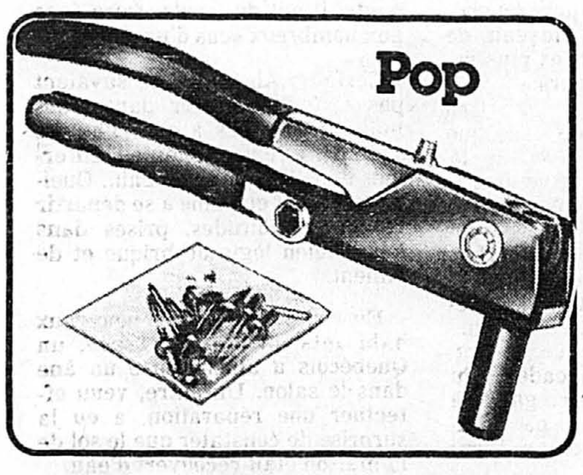


Casier à 25 tiroirs

18 x 10 x 4" prof.

17.99

Bâti en métal fort. Pratique pour petits articles. 58-1020

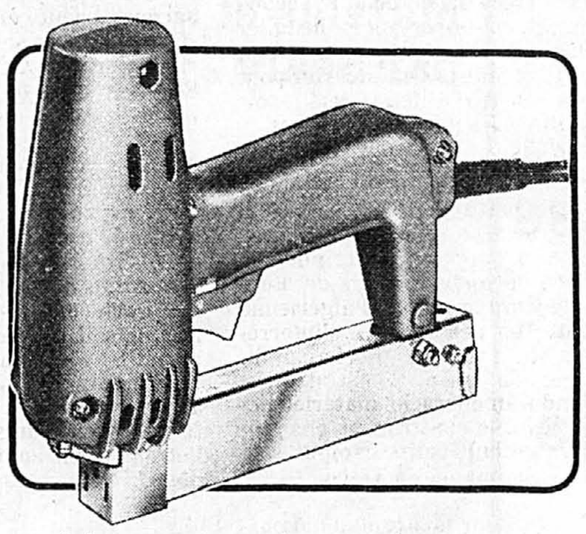


Pour river l'aluminium ou l'acier

Riveteuse Pop

Avec 10 rivets **23.99**

CK110N de service dur. Pose rivets de 1/8 ou 3/16" dans du métal de 3/16" max. Poignée vinylée. 9¾" long. 58-4739

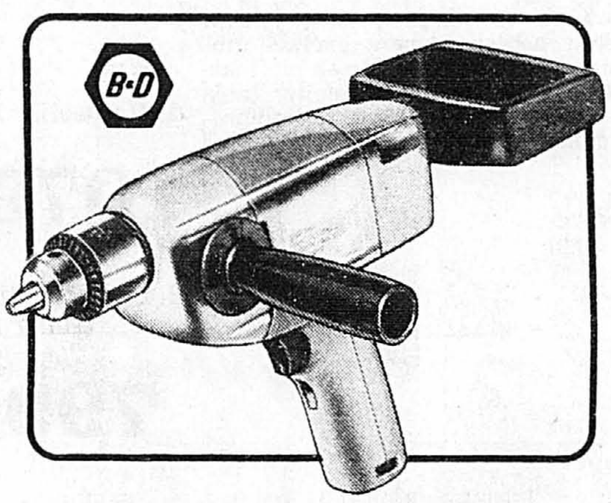


Robuste agrafeuse-cloueuse Arrow ET-50

Cloueuse électrique

Chargement rapide **37.95**

Cordon 10'. Carter en plastique résistant; verrou de sûreté. Pour isolation, moustiquaire, capitonnage, etc. 57-7900

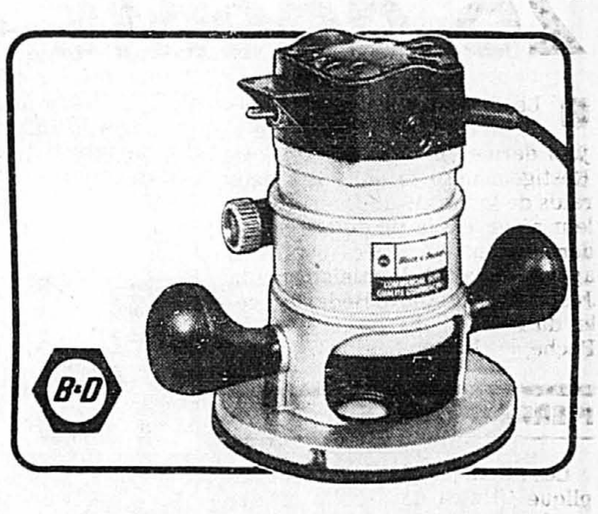


Perceuse ½" B&D 7224 "valeur en plus"

Réversible, fiable

Moteur de 550 tr/mn **61.95**

Puissant outil doublement isolé, aux usages variés. Moteur de 3 A, poignée à 2 positions et cordon amovible. 54-2861

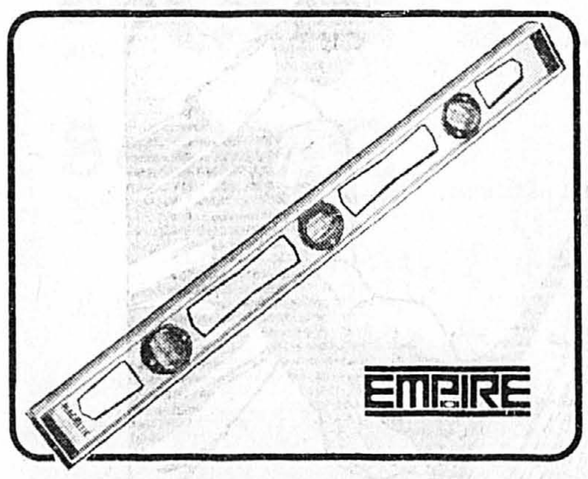


Modèle 7620 de service commercial

Toupie de 1 HP

Pour bois ou plastique **99.95**

Pour évidage, rainurage, moulurage et travaux décoratifs. 23 000 tr/mn. Roulements à billes. Très précise. 54-6907

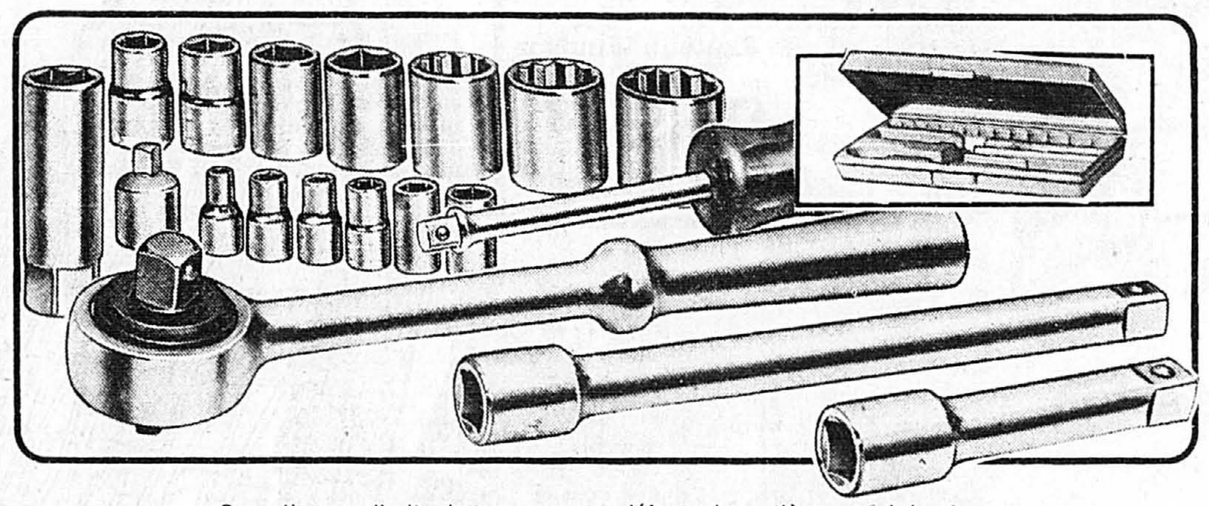


Très pratique pour travail sur métal

Niveau aimanté 24"

Bords ouvrés **27.99**

Bord aimanté très adhérent sur aluminium refoulé, traité à chaud. Tubes fluorescents verts à dessus incassable. 57-5352

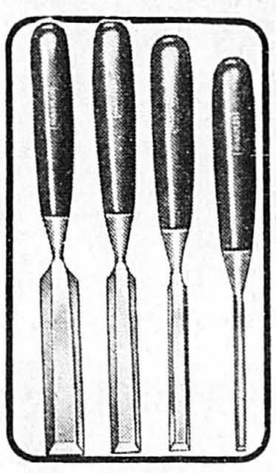


Garantie sans limite de temps contre défauts de matières et fabrication

20 pièces Gray à prises de ¼" et de ⅜"

En dimensions métriques ou SAE **49.95** le jeu

4 douilles 6 pans à prise ⅜", 3 à 12 pans à prise de ⅜", 6 à 6 pans à prise de ¼", douille à bougie de ⅝", rochet réversible à prise de ⅜", rallonges de 3 et 6", réducteur et tourne-douille à prise de ¼". Le tout en coffret plastique. 58-9520X

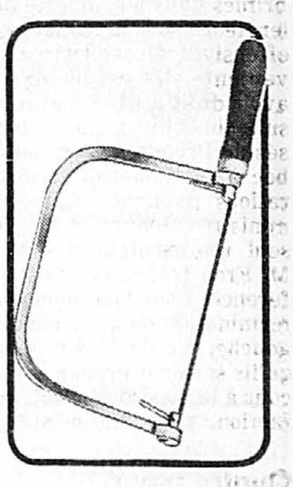


Jeu Footprint de 4 ciseaux

¼, ½, ¾, 1" large

29.95

Lame 4½" en acier trempé, bords biseautés. 57-2300



Scie de 6" réglable

Monture acier

3.29 l'ens.

7 lames: à métaux, fine, très fine, 4 moyennes. 57-7426

60e année
MAGASIN ASSOCIÉ

...une vraie bonne affaire

OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIR JUSQU'À 9h. SAMEDI JUSQU'À 5h.

CANADIAN TIRE
123 456 789 0
R J ROBERT

VISA

MasterCard

...ou épargnez avec les Billets-Bonis au comptant

Notre garantie de remplacement GRATUIT

Les outils portatifs électriques sont garantis un an suivant la date d'achat initial contre tout défaut de matières ou fabrication. Les outils défectueux sont remplacés gratuitement. La garantie ne couvre pas l'usure normale, l'usage inapproprié ou abusif, ni les outils utilisés en service commercial ou de location.

MONTRÉAL (Centre)
Bellechasse: 6275, boul. St-Laurent Mtl (coin Bellechasse)
Jean-Talon: 1465 est, rue Jean-Talon
Lacadie Centre Commercial: 1500 ouest, rue Sauvé
Rosemont: 5685, rue D'Iberville

MONTRÉAL (ouest)
Beaconsfield Centre Commercial: 50, rue Saint-Charles
Côte-St-Luc Mall Cavendish: 5800, boul. Cavendish
Dollard-des-Ormeaux: 3339, chemin des Sources
île Perrôt Centre Commercial: île Perrôt
Lachine: 470, 28e Avenue
Verdun: 3180, rue Wellington
Ville LaSalle: 8776, boul. Newman

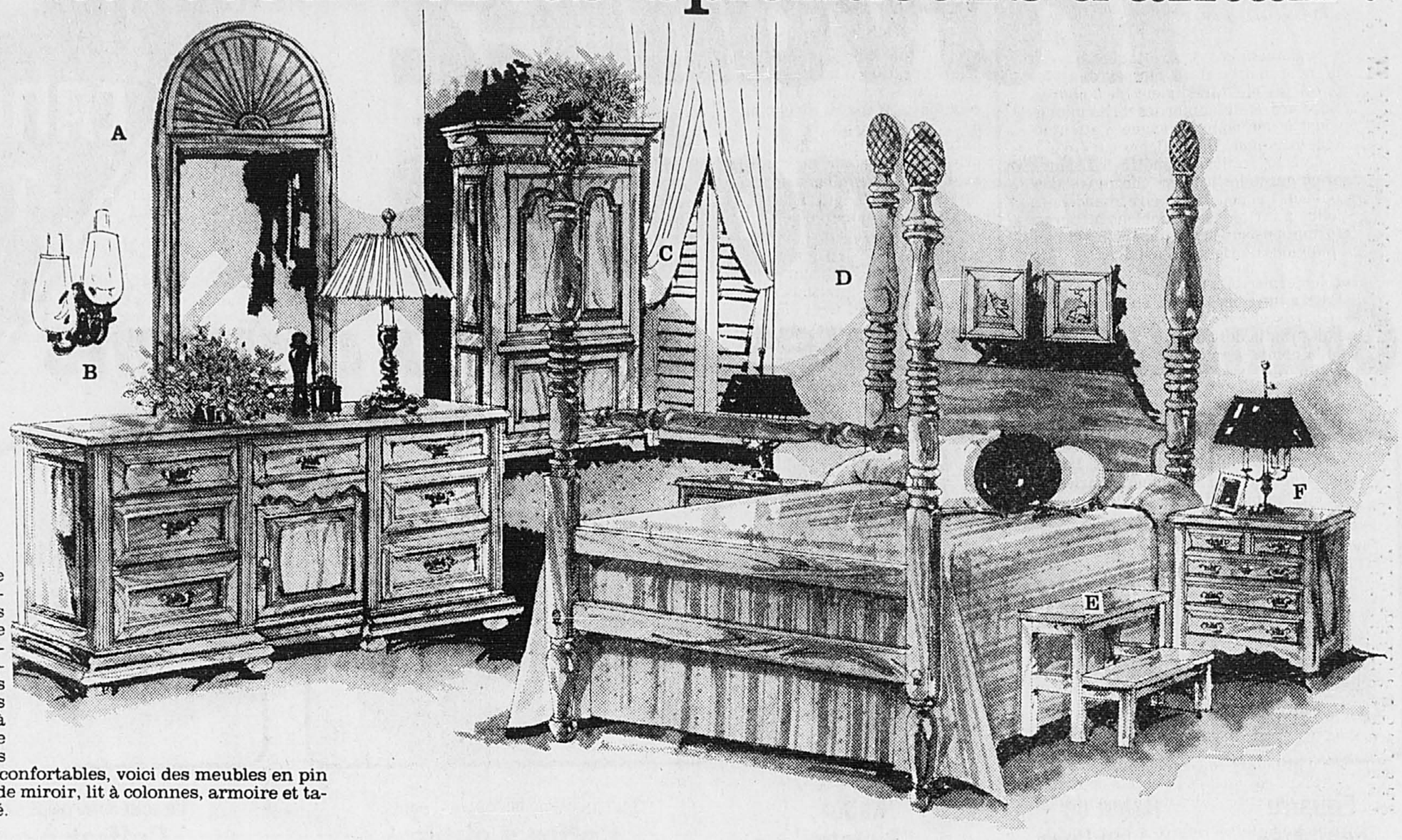
MONTRÉAL (nord)
Carrefour Laval: 2595, rue Daniel-Johnson
Chomedey: 435, boul. Labelle
Montréal-Nord: 5500 est, boul. Henri-Bourassa
Pont-Viau: 1000, boul. des Laurentides
St-Eustache: 500, boul. Sauvé
St-Laurent: 1755, rue Grenet
St-Léonard: 6565 est, rue Jean-Talon
Terrebonne: 1250, boul. Moody

RIVE-SUD
Beloeil: 500 boul. Laurier
Boucherville: 1001, rue Montarville
Châteauguay: 140, boul. D'Anjou
Greenfield Park: 910, boul. Taschereau
Longueuil: 2790, Chemin Chambly

BANLIEUE
Cowansville: 127, rue Principale
Joliette: 5, rue Papineau
Lachute: 370, chemin Bethany
Ste-Agathe: 96, rue Principale
St-Hyacinthe: 2125, boul. Casavant
St-Jean: 600, rue Pierre-Caisse
St-Jérôme: Carrefour du Nord 900, boul. Grignon
Sorel: 280, boul. Fiset
Valleyfield: 560, boul. Mgr Langlois

Meubles Pascal

Redécouvrez les splendeurs d'antan !



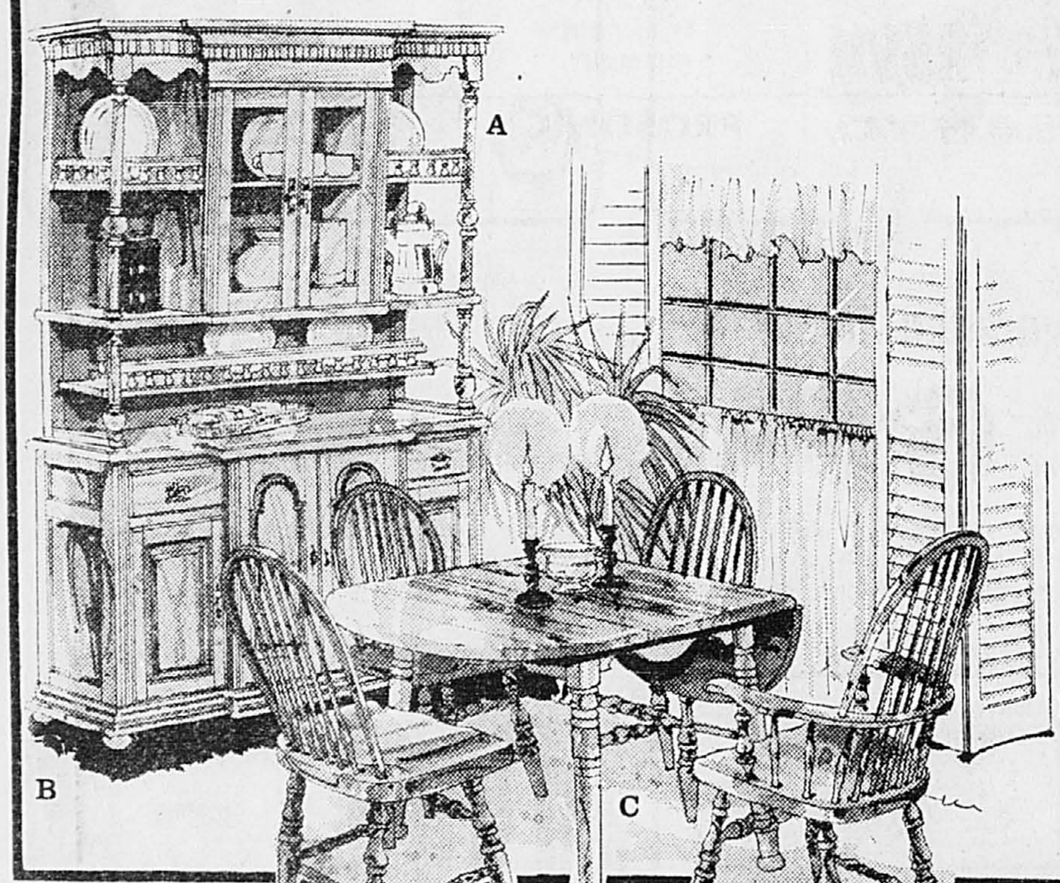
Ens. de chambre «Pine Reproductions» par Link Taylor

Pourquoi aimez-vous les meubles de style «Early American», colonial ou «nostalgie»? C'est parce qu'ils sont plus que des meubles, ces styles évoquent une attitude et un certain mode de vie passé. Link Taylor a créé l'ensemble de chambre à coucher «Pine Reproductions» pour vous rappeler les liens familiaux, pour vous faire sentir le charme des meubles faits à la main et vous donner la joie de vivre dans une ambiance ancestrale parmi les accessoires que vous aimez. Pratiques et confortables, voici des meubles en pin blanc avec commode triple à porte, cadre de miroir, lit à colonnes, armoire et tables de chevet. Le tout en pin antique strié.

A. Miroir à cadre arrondi	B. Commode triple à porte	C. Armoire	D. Lit à colonnes 54"-60"	E. Marchepied	F. Table de chevet
339.88	999.88	1199.88	949.88	134.88	469.88

Ens. de salle à manger «Pine Reproductions» par Link Taylor

La collection de salle à manger «Pine Reproductions» est conçue pour mettre en valeur les coins-repas de type appartement sans nécessairement exclure ambiance, chaleur et élégance. Chaque pièce est soigneusement exécutée en pin massif blanc et finie en pin antique strié. L'ensemble comprend buffet, vaisselier, table ronde à abattant, fauteuil et chaises Windsor. Pour tout dire, Link Taylor présente des meubles dont la qualité de fabrication et la beauté du fini s'ajoutent pour vous inviter aux plaisirs de la bonne chair.



A. Vaisselier Pewter
1079.88

B. Buffet William et Mary
799.88

C. Table à abattant genre taverne
699.88

D. Chaise Windsor
229.88 ch.

E. Fauteuil Windsor
269.88 ch.

Matelas et sommiers Posturepedic Classic par Sealy



Ces matelas et sommiers sont offerts à bas prix. À l'extérieur, housse spéciale très résistante. À l'intérieur, support très ferme signé Posturepedic Classic. Garnissage multi-couches, ressorts décentrés très fermes et sommier avec barre de torsion exclusive pour un plus grand confort et une plus grande durabilité.

Format simple **259.88** l'ens.

Format double **299.88** l'ens.

Format «Queen» **359.88** l'ens.

La méthode d'achat Pascal

«Salles d'exposition». Ces bas prix s'appliquent à l'achat que vous emportez. Nous mettons la marchandise dans votre auto dans l'emballage original ou nous vous la livrerons économiquement et rapidement.

Mobilier de salon par Sklar-Peppler

Profitez du style, du confort, de la durabilité et de la qualité Sklar-Peppler, à des prix d'aubaine Pascal ! Seul le nom vous indique quelle aubaine vous est offerte ! Élégant mobilier contemporain recouvert d'un matériel en nylon très résistant. Les caractéristiques de qualité comprennent un bâti en bois séché au four, des coussins de sièges réversibles leur prolongeant la durée et une construction entièrement à ressorts hélicoïdaux leur assurant un parfait support.



Canapé **449.88** Causeuse **359.88**

Pascal à l'ouest:
3600 Côte-Vertu — Centre d'Achats Le Bazar

Pascal à l'est:
6800 est, Jean-Talon — Les Galeries d'Anjou

Scotland Yard sur le qui-vive

d'après AFP,Reuter,UPI,AP

Au lendemain des deux attaques qui ont fait neuf morts et 50 blessés dans les deux parcs les plus prestigieux de Londres, Scotland Yard et les autorités britanniques s'attendent à une nouvelle vague d'attentats en Grande-Bretagne. Des affiches ont été placardées dans les stations du métro de Londres mettant en garde les usagers contre les sacs ou les paquets qui pourraient être abandonnés et la police a invité les Londoniens à fournir des informations sur tout comportement suspect d'individus d'origine irlandaise.

Selon le dernier bilan, la voiture piégée de Hyde Park a tué trois soldats, un cavalier des Horse Guards grièvement blessé ayant succombé hier matin des suites de ses blessures. Quant à la bombe à retardement de Regent's Park, elle a tué six soldats de la fanfare des Royal Green Jackets. Le bilan risque cependant de s'alourdir, deux soldats de la fanfare étant toujours entre la vie et la mort. Pour l'instant, les deux attentats ont fait 50 blessés, dont 27 soldats, 2 policiers et 21 civils. Parmi ceux-ci, Mme Diane Elder, une Ontarienne, qui a dû être amputée du pied droit.

A l'instar du premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, qui a qualifié l'action de l'IRA de «vicieuse et de barbare», la majorité des quotidiens londoniens ont réagi avec outrage. A Dublin, un député indépendant au Parlement, M. Jim Kenny, a invité le gouvernement à extrader les militants de l'IRA qui trouvent refuge en Irlande après avoir commis des crimes en Grande-Bretagne. Exceptionnellement, un accord judiciaire, conclu entre Londres et Dublin en 1976, a été appliqué la semaine dernière lorsque Gerald Tuite a été condamné à la prison pour une série d'attentats en Grande-Bretagne. La police n'exclut pas que les attentats de mardi soient venus en représailles de ce jugement.

A Washington, le secrétaire à l'Irlande du Nord, M. James Prior, en visite actuellement aux Etats-Unis, a demandé à l'importante communauté irlandaise du pays de cesser de soutenir financièrement et moralement l'IRA. Décrivant la situation en Ulster qui, selon lui, «retourne vers la normale», M. Prior a affirmé que l'IRA avait perdu le soutien de l'Eglise catholique et de la communauté minoritaire catholique d'Irlande du nord, «la première à souffrir du terrorisme».

Mais des attentats comme ceux de Hyde Park et de Regent's Park, unanimement condamnés tant en Grande-Bretagne qu'en République d'Irlande, semblent difficiles à prévenir à moins de transformer la capitale britannique en camp retranché, sur le modèle de Belfast. Aussi Scotland Yard semble attendre beaucoup de la collaboration du public pour se lancer aux trousses des poseurs de bombes.

Le ton monte entre l'Europe et les USA

Le ton monte depuis plusieurs semaines entre les Dix et les États-Unis au sujet des relations Est-Ouest, du commerce international et de l'agriculture. Et le dialogue a pris, hier, un tour plus abrupt avec la mise en demeure adressée par la CEE aux États-Unis au sujet du commerce de l'acier.

Les ministres des Affaires étrangères de la CEE, réunis le 20 juillet à Bruxelles, ont en effet demandé aux États-Unis de suspendre dans les trois jours les droits compensateurs qu'ils appliquent sur les ventes européennes de produits sidérurgiques. En outre, ils ont demandé au Gatt (Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers) l'application de droits compensatoires aux entreprises américaines bénéficiant d'exonérations fiscales à l'exportation.

La question de l'acier n'est qu'un des nombreux sujets de dissension opposant les États-Unis et les Européens. Ils ont notamment des conversations peu amènes à propos du gazoduc euro-sibérien: les Américains ont récemment mis l'embargo sur les fournitures destinées à ce gazoduc, réalisées à partir de licences américaines. Ce qui bloque totalement l'application du contrat conclu entre l'URSS et plusieurs firmes européennes.

À ce sujet, le chancelier Helmut Schmidt a réaffirmé hier à Houston la volonté de la R.F.A. d'aller de l'avant en ce qui concerne le projet de construction du gazoduc qui alimentera en gaz soviétique l'Europe de l'Ouest et auquel l'administration Reagan est hostile.

«Nous respecterons ce contrat. Nous n'avons pas les moyens de dénoncer des accords existants», a déclaré le chef du gouvernement ouest-allemand devant un parterre d'hommes d'affaires américains. Il a ajouté: «il n'y a pas de risque que nous devenions dépendant de l'U.R.S.S. en ce qui concerne nos approvisionnements en énergie».

Dernière super vente Aux Élégants

50% et plus
DE RABAIS
sur toutes les marchandises
ÉTÉ 82
hommes et dames
AUX ÉLÉGANTS
1300 Ste-Catherine ouest coin de la Montagne

800e anniversaire — St-François d'Assise
ITALIE Touristique et Culturel
Départ 11 sept. circuit de 25 jrs dirigé par P. Julien Désiel (933-4243) $2769 tout compris. Inscrivez-vous pour la conférence d'information.
VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE
LA PREMIÈRE AGENCE DES QUÉBÉCOIS
Montréal: 7 bureaux — 845-8225 (St-Denis)
Rive Sud: 3 bureaux — 679-3777 (Longueuil)
Nord: 4 bureaux — 687-0880 (Laval)
Permis du Québec

1206, Peel 861-2164
HARRODS DE LA RUE PEEL
LA VENTE ANNUELLE SE CONTINUE
en vedette
VESTON SPORT
DEMI PRIX

VENTE LOCATION SERVICE
PARMIC®
Centre de micro-informatique
2050 rue Metcalfe, (près de Sherbrooke) Montréal
287-9313
VENTE D'ÉTÉ
Apple II plus* 1,645$
Apple III* 3,750$
*Vente de démonstrateurs
AUTRES SPÉCIAUX PARMIC
• Carte de langage 16 K RAM 139.95$
• Nombreux logiciels à prix réduits
• Disquettes 5¼'' 34.95$/10
DÉPOSITAIRE apple IBM IBM Canada Ltd.

ATLANTIQUE
VOUS AVEZ UN PRIX? ATLANTIQUE FAIT MIEUX
POUR NOS POLITIQUES CONSULTEZ NOS REPRESENTANTS
GARANTIT* La main-d'oeuvre de service de ses téléviseurs couleurs et composants haute fidélité pour 48 et 60 mois respectivement.
REMBOURSE* La différence si vous trouvez votre téléviseur couleur ou chaîne haute fidélité Atlantique moins cher, chez tout autre détaillant, aux même conditions durant les 30 jours suivant l'achat.
ÉCHANGE* Tout élément de votre chaîne haute fidélité Atlantique pour un modèle plus avancé durant les 30 jours suivant l'achat.
LES MODELES EN VENTE PEUVENT DIFFERER DES ILLUSTRATIONS
PASSEZ L'ÉTÉ MUSIQUE EN TÊTE
SANYO Radio portatif AM / FM stéréo cassette $139.95
SILVER fabriqué par HARMAN / KARDON 110 / 220, AC / DC $179.95
SANYO Radio AM / FM stéréo cassette Super puissant $259.95
FAITES VOTRE SPÉCIAL N'IMPORTE QUELLE MARQUE N'IMPORTE QUEL PRIX ATLANTIQUE FAIT MIEUX
Panasonic Radio AM / FM stéréo cassette $279.95
PROSONIC AM / FM* Stéréo et écouteur $49.95
PROSONIC Cassette stéréo et écouteur $79.95
SANYO AM / FM cassette $69.95
PROSONIC AM / FM stéréo portatif et de table $99.95
SONY WALKMAN WM I, WM 2, SRF 40 MEILLEUR PRIX EN VILLE
FISHER $299.95 QUALITÉ
SANYO $499.95 BAS PRIX
HAUT-PARLEURS 3 voies, 6 x 9 la paire $49.95
AUDIOVOX Cassette pour l'auto $69.95
AUDIOVOX Amplificateur égalisateur 50 watts RMS $69.95
Tweeter Piazo la paire $19.95
AUDIOVOX Haut-parleurs 3 voies, 5¼'' la paire $59.95
CERWIN VEGA Haut-parleurs 6 x 9 la paire $89.95
ALPINE Radio AM / FM stéréo cassette et auto-renverse $299.95
marantz Radio AM / FM cassette stéréo $239.95
SANYO Radio AM / FM stéréo cassette $129.95
SANYO Radio AM / FM cassette stéréo, autorenverse et lecture LED $199.95
ALPINE Haut-parleurs 20 watts $74.95
ALPINE Amplificteur de puissance 36 watts $109.95
SANYO Radio AM / FM cassette stéréo 2 haut-parleurs 6 x 9 $169.95
marantz CERWIN VEGA Radio Marantz AM / FM stéréo cassette. 2 haut-parleurs Cerwin Vega 6 x 9. $349.95
ALPINE CERWIN VEGA Radio Alpine AM / FM stéréo cassette, auto-renverse et loudness. 2 haut-parleurs Cerwin Vega 6 x 9. $379.95
ALPINE Radio AM / FM stéréo cassette, 2 x 20 watts, commande de fréquence automatique, 5 boutons préréglés. 2 haut parleurs Alpine à l'avant, 2 haut-parleurs Cerwin Vega à l'arrière $499.95
Magasin entrepôt 6060 METROPOLITAIN EST (sortie Lacordaire) 253-8880
Magasin entrepôt Nouvelle adresse sur St-Hubert 6664, RUE ST-HUBERT (près de St-Zotique) 274-5438
PLUS DE 85 MAGASINS — PARTOUT PRÈS DE CHEZ VOUS
ALMA Carrefour Alma
BELOEIL Mail Montenac
BROCKVILLE Islands Mail
CHÂTEAUGUAY Centre régional de Châteauguay
CHICOUTIMI Place du Royaume
CORNWALL Cornwall Square
DORVAL Dorval Garden Shopping Center
DRUMMONDVILLE Place Drummond
ETOBICOKE Sherway Gardens
GATINEAU Promenades de l'Outaouais
GRANBY Galeries Granby
HULL Place du Centre
EDMUNDSTON
NOUVEAU-BRUNSWICK Centre Madawaka
JOLIETTE Galerie Joliette
JONQUIÈRE Galeries Jonquière
JONQUIÈRE Place Centre-Ville
KINGSTON Frontenac Mail
KINGSTON 103 Princess Street
LACHINE Galeries Lachine
LACHUTE Centre Commercial Lachute
LASALLE Place Newman
LAVAL Carrefour Laval
LAVAL Centre Commercial St-Martin
LAVAL Centre d'achat Duvernay
LA TUQUE Centre Commercial La Tuque
LÉVIS Galeries Chagnon
LONGUEUIL Centre d'achat Jacques-Cartier
LONGUEUIL Place Longueuil
MONTRÉAL Centre d'achat Forest
MONTRÉAL Galeries d'Anjou
MONTRÉAL Galeries Dupuis
MONTRÉAL Place Alexis-Nihon (niveau métro)
MONTRÉAL 482 ouest, Ste-Catherine
MONTRÉAL Place Bourassa
MONTRÉAL Place Côte-des-Neiges
MONTRÉAL 6060 est, boul. Métropolitain
MONTRÉAL Place Ontario
MONTRÉAL Place Versailles
MONTRÉAL Plaza St-Hubert
OTTAWA Mérival Shopping Fair
OTTAWA Harongate Mail
OTTAWA Sparks Street Mail
POINTE-AUX-TREMBLES Carrefour de la Pointe
POINTE-CLAIRE Centre commercial Fairview
QUÉBEC Galeries de la Capitale
QUÉBEC Place Cartier
QUÉBEC Entrepôt Québec, 550, Marie-de-l'Incarnation
QUÉBEC Galeries de la Canardière
QUÉBEC Place Fleur-de-Lys
QUÉBEC La Clé de Sol Inc.
REPENTIGNY Place Repentigny
RIMOUSKI Carrefour Rimouski
RIVIÈRE-DU-LOUP Centre COOM Rivière-du-Loup
ROSEMÈRE Galeries des Mille-Iles
SCARBOROUGH Scarborough Town Center
ST-BRUNO Promenades St-Bruno
STE-FOY Place Laurier
STE-FOY Place Ste-Foy
ST-HYACINTHE Galeries St-Hyacinthe
ST-JEAN Galerie Richelieu
ST-JEAN Carrefour Richelieu
STE-MARTHE Promenades Deux-Montagnes
SEPT-ÎLES Mail Place-Ville
SHAWINIGAN Place Mauricie
SHERBROOKE 180 nord, rue Wellington
SHERBROOKE Galeries les Quatre-Saisons
SOREL 65, rue Georges
TERREBONNE Galeries Terrebonne
THETFORD MINES Carrefour Frontenac
TORONTO 2nd Warehouse Location
TORONTO Main Store and Warehouse
TORONTO Yorkdale Shopping Center
TORONTO Toronto Hi-Fi
TROIS-RIVIÈRES Centre les Rivières
TROIS-RIVIÈRES-O. 4542, boul. Royal
VICTORIAVILLE Carrefour des Bois-Francs
VAL D'OR Carrefour du Nord
VILLE ST-LAURENT Galeries Normandie
VILLE ST-LAURENT (Place Vertu Audio)
VILLE ST-LAURENT Place Vertu
WILLOWDALE Fairview Mall
HARMAN / KARDON • DISCWASHER • MELOTONE • CRAIG • AUDIOVOX • DECCA • HENDRIX • SENNHEISER • KOSS • SHURE • STANTON • ENPIRE • BASF • MAXELL • TDK • TELEC
MARANTZ • LUXMAN • CERWIN VEGA • JANIS • JBL • BOSE • KEF • FISHER • TEAC • AKAI • ADC • SOUNDESIGN • AIWA • MARANTZ • LUXMAN

Israël craint un marché USA-OLP

d'après AFP,UPI,AP, CP et Reuter

■ Israël a répondu hier par la menace aux informations faisant état d'un progrès en faveur des thèses arabes à Washington en vue d'un règlement global au Proche-Orient tandis que plusieurs milliers de civils libanais et palestiniens de Beyrouth-Ouest manifestaient à l'aube contre l'invasion israélienne du Liban et le blocus de la capitale (notre photo).

«Si les Américains envisagent de faire des concessions politiques envers l'OLP, alors ils auront un problème avec Israël», a déclaré aux journalistes une personnalité officielle haut placée à Jérusalem, tandis que l'armée israélienne mettait en batterie au sud de Beyrouth-Ouest plusieurs dizaines de nouvelles pièces d'artillerie à longue portée ainsi que des lance-roquettes multiples.

Les zones résidentielles de Layaque, Hay el-Solloum, de la Faculté des sciences, du bord de mer, du camp de réfugiés de Bourj el-Brajneh, de Fakhani et de l'Université arabe étaient soumis hier soir à de violents bombardements de l'artillerie et de la marine israéliennes.

La nuit de mardi à hier avait été marqué par de violents duels d'artillerie également et l'agence palestinienne Wafa fait état de l'échec d'un nouvel assaut israélien vers l'intérieur de l'aéroport de Beyrouth ainsi que «d'importantes opérations militaires contre des positions israéliennes au Liban Sud et dans la Bekaa». Israël a admis hier soir la perte de cinq soldats «dans une embuscade dans l'est du Liban».

Au lendemain de la rencontre entre le président Reagan et une délégation de la Ligue arabe composée des ministres saoudien et syrien des Affaires étrangères, dit-on de source bien informée à Washington, les Etats-Unis cherchent à exploiter la crise libanaise pour renforcer leur influence dans le monde arabe grâce à un rapprochement avec l'OLP.

Bien que l'on ait réaffirmé, de source autorisée, que «l'administration Reagan est prête à reconnaitre l'OLP à condition que celle-ci reconnaisse Israël clairement et sans équivoque» et que l'on nie, de même source, l'existence de tout canal de communication entre Washington et l'OLP, l'impression prévaut que le nouveau secrétaire d'Etat George Shultz défend, apparemment avec succès, le départ d'une politique à long terme visant à obtenir une situation nouvelle au Proche-Orient pour les intérêts des Etats-Unis.

Cette politique, qui semble avoir reçu un accueil favorable au Congrès où des désapprobations se sont manifestées hier contre la politique israélienne au Liban, semble rejoindre à la fois le projet de règlement franco-égyptien circulant depuis plusieurs jours à l'ONU ainsi que l'appel lancé hier par le président soviétique Leonid Brejnev, intervenant personnellement pour la première fois depuis l'invasion israélienne du 6 juin dernier, en faveur d'un règlement négocié de la crise du Liban.

Selon plusieurs recoupements, un projet de règlement étudié à Washington prévoierait un retrait palestinien vers le Nord Liban et un retrait israélien vers le Sud, suivis de négociations visant au retrait de toutes les forces étrangères du Liban et à la création d'un Etat palestinien.

Le ministre français des Relations extérieures Claude Cheysson a affiché son pessimisme hier en estimant que «ni les Etats-Unis ni Israël ne veulent accepter le fait politique palestinien», mais l'OLP a lancé elle-même une offensive diplomatique en annonçant sa volonté de reconnaître Israël «sur une base de réciprocité» à condition que la résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée en 1967 et faisant mention des Palestiniens uniquement comme des «réfugiés», soit amendée pour reconnaître les droits du peuple palestinien à l'autodétermination, à une patrie et au retour.

Dans cette laborieuse synthèse qui semble se dessiner, estiment les observateurs, la grande inconnue reste l'attitude d'Israël, avec lequel les Etats-Unis entendent d'ailleurs maintenir leurs liens privilégiés. La thèse israélienne dans le conflit, comme l'a rappelé hier le ministre de la Défense Ariel Sharon, est que l'invasion du Liban «fournit aux Etats-Unis une occasion idéale pour renforcer leur présence au Proche-Orient et permettre la mise en place d'un gouvernement fort au Liban en expulsant les Syriens et les terroristes (les combattants palestiniens)».

«Le problème sera résolu dans deux à trois semaines, a déclaré hier Menachem Begin. Les terroristes devront quitter le Liban jusqu'au dernier». «Israël a mis au point une solution radicale pour le problème des terroristes», a déclaré le chef d'état major Rafaël Eytan. «Nous ne concluerons d'accord qu'avec un gouvernement libanais fort», a affirmé Ariel Sharon. «En l'an 2000, il y aura 125,000 Israéliens installés en Judée et Samarie (Cisjordanie occupée)», a annoncé le ministre de l'Intérieur Yossef Burg. «L'OLP ne reconnaîtra jamais à Israël le droit d'exister car un scorpion ne se transforme pas en être humain», a lancé le président de la Commission de la Défense et des Affaires étrangères de la Knesset, Eliahou Ben Elissar, de passage hier à Montréal pour recueillir des fonds auprès de la communauté juive.



Lueur d'espoir à Varsovie

d'après AP,AFP

■ Pour la première fois depuis sept mois d'état de siège, les perspectives d'un retour à la normale de la situation polonaise sont apparues, hier, avec le discours prononcé devant la Diète par le général Jaruzelski qui s'est engagé à lever l'état de siège avant la fin de l'année, à condition que les circonstances le permettent.

Plus concrètement, il a ordonné la remise en liberté de 1227 internés - il en restera 637 dont Lech Walesa - le rétablissement des communications téléphoniques et télégraphiques avec l'étranger et un assouplissement des conditions d'obtention du passeport pour les Polonais qui ont des proches parents hors du pays.

Par contre, la visite de Jean-Paul II est renvoyée à l'année prochaine et la renaissance de «Solidarité» est reléguée aux calendes grecques.

Banisadr: la guerre du Golfe profite à Reagan

(d'après AFP)

■ L'ancien président iranien Abolhassan Banisdadr déclare, dans une interview à l'hebdomadaire Les Nouvelles littéraires que «la guerre du Golfe est une guerre américaine et obéit à la logique de l'offensive américaine dans cette région» pétrolière.

«Khomeiny est tombé dans le piège américain», ajoute l'ancien dirigeant iranien, faisant valoir que «l'Egypte et l'Arabie saoudite sont en train avec la bénédiction de Reagan, de former l'axe politique central de cette partie du monde, alors que l'Iran, l'Irak et la Syrie sont politiquement défaits, le Frotn de la fermeté disloqué et les Palestiniens considérablement affaiblis depuis l'attaque israélienne».

Selon Banisadr, réfugié en France, «les Américains marquent des points sur tous les plans «La parité du dollar avec les monnaies européennes a changé avec le déclenchement de la guerre du Golfe l'Arabie saoudite ayant compensé le manque à l'exportation de l'Irak et de l'Iran, les Etats-Unis ont pu ainsi reprendre en main le marché pétrolier et consolider l'hégémonie du dollar, qui est devenu une valeur refuge, donc plus cher», dit-il.

En parvenant à stopper l'offensive iranienne lancée il y a une semaine contre le port pétrolier de Bassorah, l'armée irakienne vient d'infliger un sérieux revers aux troupes de l'ayatollah Khomeiny, estimait-on hier à Washington.

«L'Iran comptait sur une victoire rapide. Maintenant que ses forces ont été repoussées, son offensive donne des signes d'essouflement. Les Iraniens doivent maintenant regrouper et ravitailler leurs forces avant de pouvoir lancer une nouvelle offensive», estime un haut fonctionnaire américaine qui a tenu à garder l'anonymat.

Selon les Services de renseignement américains, les troupes iraniennes qui étaient parvenues la semaine dernière à pénétrer d'environ 15 km en territoire irakien en directin de Bassorah, ont entre temps dû reculer de près de dix km.

Bolivie: investiture reportée

d'après AFP, Reuter

■ La prestation du serment du général Guido Vildoso comme nouveau président bolivien, prévue hier à LA PAZ, a été reportée sine die. Le général Vildoso avait été désigné lundi par la junte des chefs militaires pour succéder au président Celco Trorelio qui a démissionné en raison de l'agitation croissante au sein de l'armée.

La décision d'ajourner l'entrée en fonctions du nouveau président de la république, le général Guido Vildoso Calderon, est la conséquence de la crise économique, politique et sociale qui touche la Bolivie depuis plusieurs mois. Les divergences au sein des forces, qui monopolisent le pouvoir depuis le coup d'État Luis Garcia Meza, le 17 juillet 1980, constituent la principale cause de la situation critique à laquelle le pays est à présent confronté.

Le refus de certains militaires de laisser le général Garcia Meza rompre le processus démocratique mis en route par la présidente intérimaire Lydia Gueiller Tejada, a brisé l'unité de l'armée.

1872 1982

Rabais $101 à $195
Meubles faits selon spécifications



Meubles de style traditionnel offerts à prix réduits! Chez Simpsons, centre-ville seulement

Canapé ($1,270) vente $1,075

Fauteuil ($630) vente $529

Causeuse ($970) vente $799

Venez chez Simpsons dès aujourd'hui profiter des prix réduits pendant cette vente spectaculaire! Simpsons vous offre des meubles du style traditionnel adapté à la vie d'aujourd'hui. Tous avec cadres bois dur, construction à ressorts. Siège à coussins mousse et couvre-appuis bras inclus. Faites votre choix parmi une grande variété d'excellents tissus: imprimés, velours et matelassés, et réalisez un décor qui vous convient et qui reflète votre bon goût!

Les prix entre parenthèses sont les prix ordinaires de Simpsons.

Rayon 401, meubles, au sixième, centre-ville.

Pour achat en personne seulement

Ne manquez pas la «VENTE-MYSTÈRE» aujourd'hui chez Simpsons. Une foule d'aubaines saisonnières vous attendent.

Simpsons MD